



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

**n° 27
2025**

Bulletin officiel n° 27 du 3 juillet 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo27>

Sommaire

Encart

Circulaire de rentrée 2025

Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous

→ [Circulaire du 03-07-2025](#) - NOR : MENE2518841C

Enseignements secondaire et supérieur

Accompagnement à l'orientation des élèves jusqu'à l'enseignement supérieur

Mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026

→ [Note de service du 02-07-2025](#) - NOR : MENE2519127N

Enseignements primaire et secondaire

Programmes d'enseignement

Programmes d'enseignement moral et civique de la classe de sixième à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle ainsi que des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

→ [Arrêté du 13-06-2025](#) JO du 28-6-2025 - NOR : MENE2516470A

Brevet de technicien métiers de la musique

Programme préparatoire à l'épreuve A2 – Session 2026

→ [Note de service du 10-06-2025](#) - NOR : MENE2516410N

Sports

Fête du sport 2025

Lancement et coordination de la Fête du sport organisée le 14 septembre 2025

→ [Circulaire du 13-06-2025](#) - NOR : SPOV2517104C

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire locale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des Jeux olympiques et paralympiques : modification

→ [Arrêté du 02-05-2025](#) - NOR : MENA2516859A

Circulaire de rentrée 2025

Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous

NOR : MENE2518841C

→ Circulaire du 3-7-2025

MENESR – DGESCO

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice d'académie ; aux secrétaires générales et généraux de région académique ; aux secrétaires générales et généraux d'académie ; aux délégués régionaux et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale enseignement technique et enseignement général ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices des écoles ; aux professeurs et professeuses ; aux personnels administratifs, sociaux et de santé ; aux accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap

Faire réussir chaque élève constitue une priorité nationale, portée et partagée par tous les acteurs de l'École de la République. L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour garantir à chaque élève l'accompagnement nécessaire à l'expression de son plein potentiel. Cette mobilisation repose sur une coordination féconde entre, d'une part, la politique éducative nationale, garante de l'égalité de traitement et de la lutte résolue contre les déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre, et, d'autre part, l'adaptation la plus fine possible des dispositifs aux spécificités locales, afin de répondre au plus près aux attentes des élèves, des équipes pédagogiques et des territoires.

Dans ce cadre, la mission de l'École s'incarne également dans la transmission des valeurs républicaines qui fondent notre communauté nationale. En plaçant la laïcité comme le principe garant de la liberté de conscience et de l'égalité, elle joue un rôle fondamental dans l'émancipation de la jeunesse. L'ouverture sur le monde et la préparation à l'exercice d'une citoyenneté éclairée sont, plus que jamais, au cœur des priorités éducatives qui forment des citoyens responsables et éclairés.

Pour que cette mission puisse pleinement s'accomplir, il est indispensable que l'École offre à chaque élève un cadre sûr et propice aux apprentissages en garantissant la sécurité de chacun dans et aux abords des établissements. L'instauration d'un climat scolaire serein ainsi que la prise en compte du bien-être et de la santé des élèves constituent en effet une condition essentielle à leur réussite et un facteur majeur de leur épanouissement et de leur capacité à envisager l'avenir avec confiance.

Animée par une exigence constante de justice et de cohésion républicaine, l'École a le devoir de garantir à chaque élève les conditions propices à sa réussite, indépendamment de son origine sociale, de son lieu de résidence ou des spécificités de son environnement. Cette ambition exige une attention particulière portée aux besoins propres de chaque école et de chaque établissement. C'est en tenant compte des réalités du terrain et en adaptant les moyens et les organisations aux contextes locaux que l'École de la République peut pleinement remplir sa mission d'égalité des chances et d'émancipation.

1, Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves

La transmission de connaissances solides et l'acquisition de compétences adaptées aux défis économiques, écologiques et technologiques actuels favorisent l'épanouissement de chaque élève et contribuent à la réussite collective de notre pays. Ces défis nécessitent d'élever toujours plus le niveau de nos élèves en leur donnant les moyens de raisonner, d'exercer leur esprit critique, de s'exprimer, d'innover et de s'adapter aux réalités du monde contemporain. Le développement des compétences psychosociales, qui contribuent au bien-être et à la réussite des élèves, sera renforcé dans le cadre de la publication à l'automne du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

a. Acquérir et approfondir la maîtrise des savoirs fondamentaux de la maternelle au lycée et accompagner les parcours

De la maternelle à la sixième

Les évaluations nationales montrent que les résultats des élèves enregistrent une légère progression, qui doit néanmoins être consolidée. Cette progression est le résultat de la mobilisation de toute l'institution, professeurs, formateurs, cadres pour mettre en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques au profit des élèves.

Pour autant, de véritables faiblesses demeurent : 15 % des élèves de 6^e n'atteignent pas le niveau de CE2 attendu en lecture, les écarts de performance entre les filles et les garçons en 6^e ont cru de 7 points en mathématiques au cours des cinq dernières années. Le développement du vocabulaire et le calcul mental, connaissances essentielles à la réussite de nos élèves dès l'école maternelle, restent à consolider.

C'est dès les premières années de scolarisation que l'ambition de poser les bases indispensables à toute réussite doit s'ancre. Il s'agit de permettre à chaque enfant de développer pleinement le langage, de construire un vocabulaire riche et précis, d'entrer dans les premiers apprentissages mathématiques, de gagner en autonomie et de découvrir le plaisir d'apprendre dans un cadre à la fois structurant et bienveillant.

Pour renforcer ces acquis fondamentaux dès le début de la scolarité obligatoire, de nouveaux programmes de français et de mathématiques, conçus à partir de pratiques reconnues comme efficaces et des recherches scientifiques les plus récentes, sont mis en œuvre de la petite section à la 6^e. Ces programmes visent à faciliter le travail des professeurs, en leur permettant de vérifier régulièrement les acquis de leurs élèves et d'ajuster, en conséquence, leur enseignement pour répondre aux besoins de chacun avant que la difficulté scolaire ne s'installe. À la rentrée, chaque professeur disposera de ressources pour enseigner les contenus de ces nouveaux programmes.

Si la lecture et le calcul demeurent des priorités, l'écriture, compétence essentielle à la réussite de nos élèves, doit faire l'objet de toute notre attention. En effet, face à ces fragilités qui perdurent, la maîtrise de l'écrit apparaît comme un levier central de réussite. Reconquérir l'écrit est une priorité du Premier ministre et de la ministre d'État : parce qu'on ne pense pas sans écrire, parce qu'on n'apprend pas sans formuler sa pensée.

Des réponses ciblées pour prendre en charge l'hétérogénéité des élèves au collège

Depuis 2024, la mise en œuvre des groupes de besoins en 6^e et 5^e a fortement mobilisé les équipes, dans un esprit de recherche de solutions adaptées aux élèves, autour de trois objectifs : déployer une action pédagogique personnalisée, garantir à tous les élèves la maîtrise des connaissances et des compétences attendues, renforcer la confiance de tous les élèves en leur capacité d'apprendre et de réussir au collège.

L'analyse de cette première année de mise en œuvre montre la nécessité d'ajuster l'organisation de ces groupes afin qu'ils constituent une réponse pédagogique adaptée à chaque élève. En vue de la rentrée prochaine, il s'agit de constituer des groupes en ciblant des compétences précises que les élèves doivent acquérir : fluence, compréhension de textes ou d'énoncé, automatismes de calcul et résolution de problèmes. En effet, la moyenne des élèves dans la discipline ou le score global aux évaluations nationales ne sont pas à même de constituer un facteur suffisamment précis pour bien répondre aux besoins des élèves. Les tests spécifiques des évaluations nationales en français comme en mathématiques constituent de précieux indicateurs qu'il est important de mobiliser.

Dans le même sens, il est demandé de ne pas constituer des groupes d'élèves dont la nature des besoins est différente : élèves relevant de la section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), élèves bénéficiant d'un dispositif d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis), élèves allophones ou ex-allophones, élèves en situation de pré-décrochage, élèves au comportement perturbateur, etc.

Afin d'accompagner les équipes dans une meilleure identification des besoins des élèves, des évaluations nationales exhaustives seront désormais obligatoires pour tous les élèves de 5^e. Elles se tiendront dans un format resserré, organisé autour d'une séquence « mathématiques et français » d'une heure, à laquelle s'ajoute le test de fluence.

Chaque collège élaborera par ailleurs une stratégie de réussite en 4^e et en 3^e, visant à la fois une consolidation des acquis des élèves et le développement de leur autonomie et de leur capacité à se projeter vers leur future orientation. Un accompagnement pédagogique adapté aux besoins des élèves, le dispositif Devoirs faits et les stages de réussite devront être mobilisés à cette fin.

Cette stratégie est d'autant plus importante que le niveau d'exigence du diplôme national du brevet est renforcé : le contrôle continu de la classe de 3^e, fondé sur les moyennes annuelles dans toutes les disciplines, comptera désormais pour 40 % de la note finale de l'examen et les notes des épreuves terminales pour 60 %. Cette nouvelle organisation doit conduire à mener une réflexion collective sur l'évaluation et la préparation à l'examen.

Des apprentissages consolidés et valorisés au lycée

Les lycées généraux, technologiques et professionnels doivent permettre à nos élèves d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour relever les défis du monde contemporain.

En juin 2026, tous les élèves passeront une épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de 1^{re} au lycée général et technologique, ce qui permettra de valoriser les compétences acquises de la même manière en mathématiques et en français.

Afin d'éviter une pression excessive sur les résultats et d'encadrer le contrôle continu, chaque lycée précisera son projet d'évaluation à l'aune des résultats de ses élèves aux dernières sessions du baccalauréat. Dès cette année, les élèves et leur famille seront informés des évaluations prises en compte dans le contrôle continu, avec une distinction précise entre les évaluations nécessaires aux professeurs pour mesurer la progression de leurs élèves et celles qui permettent d'évaluer leur niveau de maîtrise.

Au lycée professionnel, à l'issue de la session 2025, un bilan du parcours différencié des élèves de terminale sera réalisé. Il permettra, le cas échéant, d'opérer les modifications nécessaires. Dans le même temps, l'offre de formation doit continuer d'évoluer pour répondre aux défis économiques et technologiques du pays et aux aspirations des élèves. L'année prochaine, chacune des régions académiques, en lien avec les régions, définira des cibles de fermeture et d'ouverture des formations pour les deux prochaines années. Les bureaux des entreprises et les campus des métiers et des qualifications doivent être au service de cette ambition.

L'éducation à l'orientation au centre des projets d'établissement et de la relation école-parents

Le plan Avenir lancé à la rentrée 2025 a pour objectif de mener une nouvelle bataille pour l'égalité des chances, contre l'autocensure et contre tous les stéréotypes qui persistent encore dans la formation, dans l'orientation et dans les aspirations professionnelles.

Chaque collège et chaque lycée se dotera d'un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation qui définit des objectifs clairs, assortis d'indicateurs de suivi, et prévoit des actions pédagogiques sur un temps d'enseignement dédié. Une meilleure orientation s'appuie nécessairement sur un suivi renforcé des parcours des élèves. Les données relatives à l'orientation, au choix des enseignements de spécialité en voie générale, et à la poursuite d'études seront mises à disposition des équipes dans l'application Archipel. Elles devront être présentées aux membres de la communauté éducative en conseil pédagogique, en conseil d'administration et à l'occasion des conseils de classe.

Dès la classe de 5^e, chaque élève suivra un programme d'éducation à l'orientation, avec quatre demi-journées dédiées par

an : visites d'entreprises, de plateaux techniques, de salons et forums, rencontres avec des professionnels et des rôles modèles, etc.

Les professeurs principaux, qui jouent un rôle central dans l'accompagnement des élèves, bénéficieront d'une formation spécifique dès l'automne 2025, en commençant par les 30 000 professeurs principaux de classe de 3^e, avec l'appui des psychologues de l'éducation nationale. Dans les lycées volontaires, un professeur référent orientation accompagnera un même groupe d'élèves de la 1^{re} à la terminale.

La plateforme Avenir(s) sera déployée dans tous les établissements. Élèves, parents et professeurs y trouveront des ressources, des fiches métiers ainsi qu'un portfolio personnel qui permettra de conserver la trace du parcours de l'élève. Le module MonProjetSup accompagnera les lycéens dans leurs démarches vers l'enseignement supérieur.

Une orientation réussie se fonde sur la maturation d'un projet qui peut connaître des changements de cap. Les organisations de nos lycées ne doivent pas être un obstacle aux élèves qui souhaitent changer de parcours. Il est demandé aux chefs d'établissement de porter une attention particulière à ce sujet en facilitant, même en cours d'année, des passages entre les lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'implication des familles dans la conception du projet d'orientation de leur enfant sera renforcée notamment par l'organisation d'une réunion parents-professeurs avant les conseils de classe du 2^e trimestre en 3^e et 2^{de} générale et technologique.

Dans le cadre du processus d'orientation en 2^{de} professionnelle et en 1^{re} technologique, une bonification pourra être accordée, afin de reconnaître l'engagement personnel et la motivation de l'élève pour la formation visée.

Enfin, pour mieux accompagner les étapes du parcours de l'élève, l'État et les régions renforcent leur coopération. Une charte clarifiera les rôles de chacun : l'éducation nationale assurera l'éducation à l'orientation, tandis qu'il reviendra aux régions d'informer les élèves et de faciliter les liens avec les entreprises et les professionnels du territoire. Les services régionaux de l'orientation seront associés aux réunions départementales de rentrée afin de présenter leur offre de service aux proviseurs et principaux en matière de découverte des métiers et du monde professionnel.

L'intelligence artificielle, un nouvel apprentissage dans le parcours des élèves

L'irruption de l'intelligence artificielle générative dans la société rend indispensable l'accompagnement des élèves à l'utilisation pertinente de cette technologie, dont ils doivent pouvoir saisir les principaux enjeux. L'apprentissage de l'intelligence artificielle s'inscrit dans une dimension d'éducation à la citoyenneté numérique et d'éducation aux médias et à l'information, afin d'amener les élèves à développer leur compréhension des algorithmes et leur esprit critique face à la diversité des contenus numériques auxquels ils sont exposés.

Des formations à l'intelligence artificielle dans la plateforme Pix seront déployées à partir de la rentrée 2025 dans des collèges et lycées volontaires, puis généralisées à tous les collèges et lycées début 2026. Ces formations seront obligatoires pour les élèves de 4^e et 2^{de}.

Par ailleurs, le cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation publié en juin 2025 doit permettre d'initier une réflexion dans chaque établissement sur l'impact de cette technologie sur les pratiques pédagogiques.

Enfin, cet apprentissage doit permettre d'inciter et d'encourager les élèves intéressés, en particulier les filles, à s'engager dans les filières du numérique.

b. Rénover la formation initiale et continue

Mieux former les futurs professeurs et les conseillers principaux d'éducation pour mieux accompagner et faire réussir les élèves

Transformer l'École et répondre aux objectifs de réussite pour tous, c'est d'abord penser autrement la manière dont on forme celles et ceux qui la feront vivre. La réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation (CPE) entrera en vigueur dès la session 2026 des concours de recrutement, avec trois objectifs : attirer davantage de candidats, préparer plus tôt au métier et élever le niveau de formation des futurs professeurs et CPE.

Dès la licence, les étudiants pourront s'engager dans un parcours structuré vers les métiers de l'enseignement. Le concours de recrutement sera désormais accessible à la fin de la licence, permettant une entrée plus précoce, progressive et accompagnée dans la profession. Une licence dédiée préparera spécifiquement au professorat des écoles afin de susciter ou de confirmer leurs motivations.

Les lauréats du concours bénéficieront d'une formation statutaire rémunérée durant les deux années de master, qui articulera contenus disciplinaires, savoir-faire professionnels et réflexion sur les enjeux éducatifs.

Dès la rentrée 2025, des modules d'accompagnement de 60 heures seront proposés dans les universités pour aider les étudiants à se préparer à cette nouvelle voie d'accès. Enfin, le concours en master restera ouvert en 2026 et 2027 pour celles et ceux qui s'y préparent.

Une formation continue des professeurs au plus près de la classe

Depuis 2020, les plans nationaux maternelle, mathématiques et français ont permis de former plus de 77 % des professeurs des écoles chargés de classe. En 2025-2026, cet effort de formation sera poursuivi selon des modalités adaptées aux besoins de chaque territoire (constellations ou résidences pédagogiques). Les plans de formation en mathématiques et en français de chaque circonscription s'appuieront sur l'analyse des résultats des élèves aux évaluations pour déterminer des objectifs chiffrés et partagés afin d'identifier les priorités sur lesquelles agir. Le plan français intégrera plus explicitement les compétences essentielles de l'écrit (gestes graphomoteurs, connaissances orthographiques et syntaxiques, copie, rédaction), les stratégies d'écriture et le plaisir d'écrire pour partager des narrations et des informations.

Apporter davantage à ceux qui ont besoin de plus pour réussir est au fondement de la politique en faveur de l'éducation prioritaire. Le dédoublement des classes a permis aux élèves de progresser en lecture, notamment au CP, mais un travail est encore nécessaire pour réduire plus nettement les inégalités. Cette année, l'enjeu est d'accroître l'efficacité des enseignements pour permettre aux élèves qui bénéficient de cette mesure d'avoir le même taux de maîtrise que les élèves scolarisés hors de l'éducation prioritaire. Les professeurs qui enseignent dans les classes dédoublées bénéficieront,

notamment dans le cadre des plans français et mathématiques, d'une formation adaptée, spécifiquement conçue pour répondre aux enjeux pédagogiques propres à ce dispositif.

Aux niveaux académique et départemental, le conseil académique des savoirs fondamentaux adaptera la stratégie pédagogique en fonction de l'évolution des résultats et concentrera l'accompagnement au bénéfice des écoles et collèges où les besoins sont les plus importants. En lien étroit avec les écoles académiques de la formation continue (EAFC), le conseil adaptera le schéma directeur national aux spécificités du territoire.

Un nouveau schéma directeur de la formation continue pour tous les personnels de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Le nouveau schéma directeur de la politique de formation continue pour la période 2025-2029 marque la volonté de mieux répondre aux attentes des personnels tout en soutenant les priorités de l'institution. Dans cette perspective, les EAFC voient leur rôle conforté comme acteurs clés, à la fois relais de la stratégie nationale et moteurs d'une mise en œuvre adaptée aux réalités locales partagées dans le cadre des instances académiques et départementales. Le prochain programme national de formation (PNF) s'inscrira pleinement dans cette ambition.

2. Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité

L'École doit rester le premier lieu d'une transmission des principes et valeurs qui fondent le pacte républicain et garantissent à tous les élèves de devenir des citoyens libres et éclairés.

a. L'école, lieu d'appropriation des valeurs républicaines

Promouvoir le principe de laïcité et faire vivre les valeurs de la République

Cette priorité repose d'abord sur la poursuite de l'effort de formation. En cinq ans, près d'un million de personnels (cadres, enseignants, personnels éducatifs, titulaires et contractuels) ont bénéficié du plan national de formation à la laïcité et aux valeurs de la République. Ce plan doit être mené à son terme et bénéficier aux personnels nouvellement recrutés afin que la communauté éducative dans son ensemble partage une culture commune.

Le 9 décembre 2025 marquera le 120^e anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État. Cette commémoration offre l'occasion de promouvoir le principe de laïcité qui sous-tend les valeurs de la devise républicaine, d'explicitier sa portée émancipatrice et de permettre à chacun d'être conscient de ses implications. Un appel à projets, lancé à la rentrée scolaire, permettra de rendre visibles et de valoriser les actions menées dans les académies et les établissements à cette occasion.

Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les autres formes de discrimination

Face à la hausse préoccupante des actes racistes et antisémites constatée depuis deux ans tant dans la société qu'à l'école, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des établissements. Dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) et suite aux Assises de lutte contre l'antisémitisme, les efforts engagés en matière de prévention par les enseignements et les actions éducatives, de formation des personnels et de prise en charge des victimes seront poursuivis avec une attention accrue et une coordination renforcée. La mobilisation des établissements autour du Prix Ilan Halimi contribuera à sensibiliser les élèves 20 ans après le crime antisémite qui a conduit à la mort d'Ilan Halimi.

L'augmentation des discriminations visant les personnes LGBT et leurs conséquences sur les victimes nécessitent également une mobilisation constante qui s'inscrit dans le cadre du plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations LGBT.

b. Le refus des inégalités de destin

Lutter contre les inégalités territoriales

Lever les assignations à résidence est une priorité du ministère, au croisement des exigences d'équité territoriale et de réduction des inégalités sociales et de genre. En la matière, une attention soutenue doit être portée à l'école rurale. Elle s'appuiera, à la faveur de la convention signée entre le ministère de l'Éducation nationale et l'association des maires de France, sur le renforcement des observatoires des dynamiques rurales (ODR). Ces instances réunissent les services de l'État, les élus et parlementaires, les collectivités locales et les autres partenaires de l'école en permettant l'appropriation des enjeux démographiques, de carte scolaire, de mobilité des jeunes et d'accès à l'éducation. Une démarche similaire sera menée dans les zones urbaines avec une projection des effectifs à trois ans.

Les internats d'excellence constituent également un levier majeur de la politique d'égalité des chances. En offrant un cadre d'apprentissage stimulant, sécurisé et propice à la réussite, ils permettent à des élèves issus de tous les milieux et résidant dans tous les territoires, dont les espaces ruraux, parfois éloignés de l'offre éducative, de bénéficier d'un accompagnement renforcé et adapté ainsi que d'opportunités nouvelles. À ce jour, dans le cadre d'un appel à projets national, la qualité des projets éducatifs et pédagogiques a permis de labelliser 21 000 places dans 171 internats d'excellence situés en ruralité. Afin de permettre à un maximum d'élèves de bénéficier de ces places d'internat, les équipes de direction des collèges et lycées seront attentives à les promouvoir auprès des élèves et de leurs familles.

Lutter contre les inégalités sociales

Au-delà des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), une attention particulière est portée aux écoles et établissements qui accueillent des publics fragiles ou confrontés à des difficultés scolaires et sociales comparables, en particulier les écoles dites orphelines. Lutter contre les inégalités territoriales et sociales dès le début de la scolarisation en petite section de l'école maternelle, permet de réduire plus précocement les écarts, de langage notamment.

Le déploiement des cités éducatives dans les territoires volontaires se poursuit avec 40 nouvelles labellisations annoncées en mai 2025, portant ainsi à 251 le nombre de cités éducatives réparties sur l'ensemble du territoire.

Pour accompagner la socialisation et l'entrée dans les apprentissages des enfants de deux ans des quartiers prioritaires de la

ville (QPV), 100 nouvelles toutes petites sections (TPS) par an seront ouvertes en 2026 et 2027, en lien étroit avec les collectivités territoriales concernées.

Lutter contre les inégalités de genre : encourager les filles dans les parcours scientifiques et filières industrielles

Les inégalités entre filles et garçons dans les parcours scientifiques sont encore trop marquées et concourent aux inégalités de destin. Alors que 42 % seulement des élèves qui suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale sont des filles et qu'elles ne représentent que 25 % des étudiants dans les formations supérieures menant aux métiers de l'ingénierie et du numérique, la sous-représentation féminine s'accroît tout au long du parcours scolaire. Cette moindre proportion de filles au fur et à mesure du parcours en mathématiques et en sciences trouve son origine dès l'école primaire, sous l'effet de stéréotypes de genre qui influencent les représentations et continuent de peser lourdement sur les parcours scolaires et les choix d'orientation. Dès l'école primaire, les enseignants seront formés aux gestes pédagogiques qui favorisent la confiance des filles dans leurs capacités à réussir en mathématiques et en sciences.

À partir de cette rentrée, un plan national est déployé pour agir de façon coordonnée dans les académies et les établissements. Il repose sur trois axes principaux : former et sensibiliser les personnels dès la rentrée 2025, fixer des objectifs d'orientation et expérimenter de nouveaux dispositifs pédagogiques donnant toute leur place aux filles, notamment par la création de classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences dans sept académies, et par l'organisation de rencontres en établissement avec des femmes au parcours inspirant.

Ce plan appelle une mobilisation active des équipes pédagogiques, des directeurs d'écoles, des chefs d'établissement, des inspecteurs et des partenaires de l'orientation. L'objectif est d'atteindre 5 000 filles de plus par an en enseignement de spécialité mathématiques à partir de la rentrée scolaire 2026. Des initiatives existent déjà dans les académies. Il s'agit désormais d'amplifier leur portée et d'inscrire l'égalité entre les filles et les garçons comme une exigence dans chacune des classes.

L'École de la République se doit d'être exemplaire en matière d'égalité entre les filles et les garçons. À cet effet, le dispositif de labellisation égalité filles-garçons constitue un cadre structurant, dont les équipes sont vivement invitées à se saisir pour mener une action cohérente et continue à l'échelle de l'établissement. Comme le prévoit le plan Toutes et tous égaux, 100 % des établissements s'engageront dans la démarche de labellisation.

Déployer les pôles d'appui à la scolarité (PAS) pour une meilleure inclusion et une meilleure réussite de tous les élèves à besoins particuliers

À la rentrée 2025, près de 500 PAS vont se déployer sur l'ensemble du territoire en vue de leur généralisation prévue en 2027. En appui des équipes pédagogiques, ils visent à améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

En soutien des enseignants et à l'écoute des familles, le PAS doit apporter, dans des délais raccourcis, une réponse de premier niveau, qu'elle soit pédagogique, éducative ou médico-sociale, en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire, sans attendre une éventuelle reconnaissance de handicap. Le PAS articule l'action des professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social nécessaire pour construire les réponses aux besoins de chaque élève et de l'équipe éducative.

Un suivi attentif du déploiement des PAS permettra, d'une part, d'améliorer les modalités de leur fonctionnement et la coordination des acteurs et, d'autre part, d'accompagner leur mise en place en s'inspirant des bonnes pratiques des PAS préfigurateurs.

c. Les apprentissages transversaux, au cœur des missions de l'École

Mettre en œuvre les programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

À compter de la rentrée 2025, la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (Evar) pour l'école maternelle et élémentaire et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (Evars) pour le collège et le lycée, est un enjeu pour l'ensemble de la communauté éducative et un levier pour inscrire cet enseignement au cœur des apprentissages.

Pour faciliter la mise en œuvre des trois séances annuelles obligatoires, un important plan de formation sera déployé en présentiel, dans les académies, et par le biais d'un parcours M@gistère en auto-inscription, accessible à tous. La publication de nouveaux livrets de ressources qui proposent des séances clés en main vient compléter l'appui offert aux équipes. La mise en œuvre effective de cet enseignement fera l'objet d'un suivi particulier en académie.

Renforcer la mise en œuvre des parcours éducatifs

Chaque élève doit bénéficier de parcours structurés, cohérents tout au long de sa scolarité. Ces parcours éducatifs constituent en effet un moyen essentiel pour faire vivre les valeurs de l'École de la République, développer les compétences transversales, favoriser l'engagement de tous et l'égalité des chances.

Ces parcours contribuent pleinement à la formation du futur citoyen, à l'élaboration du projet d'orientation de chaque élève, à la promotion de la santé, à l'élaboration de projets relatifs aux enjeux des transitions écologique et numérique, à l'éducation artistique et culturelle (EAC). Dans ce cadre et à titre d'exemple, l'année scolaire 2025-2026 s'inscrit dans un contexte mémoriel et citoyen particulièrement dense : entrées au Panthéon de Robert Badinter le 9 octobre 2025 et de Marc Bloch le 16 juin 2026, centenaire du Bleuets de France autour du 11 novembre 2025, les 400 ans de la Marine nationale et la célébration des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905. Les écoles et les établissements scolaires seront mobilisés pour faire vivre ce calendrier mémoriel à travers des projets pédagogiques dédiés.

Ces parcours donnent du sens aux apprentissages, renforcent la cohésion des élèves au sein de la communauté scolaire et la confiance qu'ils placent dans les adultes.

Les instances de démocratie scolaire, les espaces et les temps de sociabilité et de convivialité, la place donnée à l'expression des élèves et à leurs besoins sont autant de conditions favorables à leur épanouissement, à leur capacité à s'ouvrir aux autres, et à leur réussite. Ces instances ont vocation à s'investir tout particulièrement sur les questions relatives

au développement durable, les enjeux de santé, dont la santé mentale, ainsi que sur les valeurs de la République, qui participent pleinement à la construction d'une citoyenneté active et éclairée.

3. Garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble

Un climat scolaire serein et protecteur est une condition indispensable à la transmission des savoirs et au bien-être des élèves et des personnels. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour garantir la promesse républicaine de protection et d'émancipation de tous les élèves.

a. Offrir un cadre propice à l'épanouissement de chaque élève/tous les élèves

Contribuer à la santé et au bien-être des élèves

Les Assises de la santé scolaire ont permis de réaffirmer trois axes essentiels de l'école promotrice de santé : la détection précoce des troubles ou signaux faibles, la prévention active des situations à risque, et la promotion de comportements favorables à la santé physique, mentale et sociale. Douze mesures ont été annoncées et seront progressivement déployées à partir de la rentrée 2025. Une attention renforcée sera portée au premier degré, en particulier par l'évolution de la visite de la sixième année, qui permettra progressivement l'analyse de la situation de tous les élèves pour une réponse adaptée à leurs besoins. Les inspecteurs de l'éducation nationale et les personnels de direction bénéficieront d'une formation M@gistère afin d'accompagner la mise en place des protocoles santé mentale.

En outre, des pôles santé, bien-être et protection de l'enfance seront mis en place au sein de chaque département, sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), afin de coordonner la réponse aux besoins identifiés et selon une feuille de route inscrite dans les priorités nationales.

La mobilisation de l'ensemble de la communauté scolaire sur la question de la santé mentale doit être amplifiée. C'est pourquoi chaque circonscription, chaque collège et chaque lycée devra disposer d'un protocole santé mentale opérationnel avant la fin de l'année 2025. Deux personnels repères seront également identifiés et formés dans chaque circonscription, collège et lycée. De plus, le 31 14 (prévention suicide), le 119 (enfance en danger) et le 30 18 (prévention du harcèlement) seront affichés dans les agendas ou carnets de correspondance des élèves. Un référent santé mentale sera nommé dans chaque département pour coordonner les actions qui seront mises en œuvre.

Favoriser la pratique sportive et physique de tous les élèves

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a été l'occasion de mettre le sport et l'activité physique au cœur des enjeux de notre société. L'héritage des Jeux de Paris 2024 met un accent particulier sur la promotion de l'activité physique et la place du sport dans une société inclusive, notamment pour les jeunes générations.

À l'école, cette ambition se traduit d'abord par la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive, dès l'école maternelle, et par la poursuite des 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le premier degré. Elle s'incarne également à travers le développement du sport scolaire, le soutien aux sections sportives scolaires et le renforcement des liens avec les clubs sportifs de proximité.

Les professeurs d'EPS de collège, en particulier de 6^e, pourront s'appuyer, à partir de la rentrée 2025, sur des tests d'aptitudes physiques permettant de positionner les performances de leurs élèves par rapport à la moyenne de leur groupe d'âge.

Le label et le programme Génération 2030, prolongement du label Génération 2024, permettra aux écoles et établissements engagés de renforcer les pratiques physiques et sportives des élèves.

Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école

L'usage du numérique à l'école doit s'inscrire dans une démarche progressive, adaptée à chaque étape de la scolarité, afin d'assurer un développement structuré et cohérent des compétences des élèves et leur permettre de construire leur citoyenneté. Les enjeux de santé et de bien-être des élèves doivent être pleinement pris en compte, en veillant notamment à limiter l'exposition excessive aux écrans et à s'assurer de la plus-value pédagogique du numérique. Cette approche sera présentée et expliquée régulièrement aux familles, plus particulièrement en début d'année scolaire.

L'expérimentation de la pause numérique au collège a démontré des effets positifs sur le climat scolaire, la sérénité des élèves et des personnels et la disponibilité des élèves aux apprentissages. La généralisation du dispositif Portable en pause dans les collèges doit permettre de garantir la mise à l'écart effective des téléphones portables et objets connectés des élèves. Les modalités d'organisation du dispositif seront déterminées au sein de chaque collège en lien avec les départements et les familles.

Au lycée, une réflexion mobilisant les élèves sur la place du téléphone portable au sein de l'établissement, et plus globalement du numérique, sera conduite notamment au sein des instances de démocratie scolaire. Cette réflexion a vocation à alimenter le projet d'établissement.

Parallèlement, l'actualisation des espaces numériques de travail et des logiciels de vie scolaire sera suspendue par défaut le soir de 20 h à 7 h et en fin de semaine du vendredi 20 h au lundi 7 h (exception faite des établissements ouverts le samedi matin – du samedi 14 h au lundi 7 h).

b. Refuser toute forme de violence

Dans la continuité des mesures déjà engagées, une stratégie pour une École plus sûre et protectrice sera mise en œuvre dès la rentrée 2025. Elle visera trois ambitions principales : renforcer la protection des élèves et des personnels, assurer un climat scolaire serein au service de la réussite des élèves, engager et responsabiliser tous les acteurs de la communauté éducative.

Sécuriser les établissements

À la rentrée scolaire 2025 les mesures de lutte contre l'introduction d'armes, notamment de couteaux dans les établissements seront poursuivies. Le conseil de discipline sera désormais systématiquement réuni lorsqu'un élève introduit

ou détient une arme dans un établissement scolaire. Les contrôles des sacs des élèves aux abords des établissements menés par les forces de l'ordre, sur réquisition du procureur, en lien avec les autorités académiques, sont renforcés. La vigilance collective d'une communauté scolaire soudée – personnels, élèves et parents – avec l'appui des partenaires de l'école, doit permettre de déjouer les risques d'atteinte à la sécurité des élèves et des personnels.

Faire de l'École un lieu protecteur

Le plan *Brisons le silence*, agissons ensemble contribue au développement d'une stratégie pour garantir une école plus sûre et protectrice, il repose sur trois priorités complémentaires. D'abord, par l'amélioration du recueil de la parole des élèves, avec la mise en place de questionnaires, notamment pour les internes et les élèves de retour de voyages scolaires. Ensuite, par la transmission systématique aux services départementaux de l'éducation nationale des signalements relevant du 119, dès lors qu'ils concernent l'école. Enfin, par le renforcement des contrôles dans les établissements privés sous contrat, avec l'extension de l'usage de l'application *Faits établissements* et le déploiement de 60 inspecteurs territoriaux supplémentaires d'ici fin 2025 qui seront chargés du contrôle de ces établissements.

Lutter contre le harcèlement

Dans la continuité du plan interministériel lancé en 2023, la lutte contre le harcèlement scolaire demeure une priorité nationale. Déployé dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées publics, le programme phare structure l'action pour lutter contre ce fléau : prévenir, détecter et prendre en charge les situations.

Ainsi, à la rentrée 2025, les élèves du CE2 à la terminale répondront de nouveau à un questionnaire d'autoévaluation afin de mieux repérer les situations de harcèlement. Par ailleurs, le 30 18, opéré par l'association e-Enfance, voit ses moyens renforcés pour assurer un traitement plus rapide et efficace des signalements. Parallèlement, l'éducation aux médias et à l'information, portée par de nouveaux programmes, sensibilise les élèves aux risques liés au numérique, en particulier au risque de cyberharcèlement. Enfin, deux mallettes, une pour le premier degré et l'autre pour le second degré, permettront aux équipes de disposer d'outils et de ressources pour la gestion et le suivi des situations de harcèlement.

Une École qui répond véritablement aux exigences d'élévation du niveau général des élèves, c'est une institution qui ne se contente pas de transmettre des connaissances, mais qui vise à accompagner chaque jeune dans l'acquisition de compétences solides, essentielles pour s'épanouir dans un monde en constante évolution. Elle garantit à chacun, quels que soient son origine sociale, son parcours ou ses difficultés, la possibilité réelle de construire un avenir à la hauteur de ses ambitions et de ses talents. Cette École s'attache à offrir à tous les élèves les moyens de réussir, en adaptant ses méthodes pédagogiques et en valorisant la diversité des parcours, afin que nul ne soit laissé de côté.

Une telle École unit l'ensemble de la communauté scolaire – élèves, enseignants, personnels, familles – autour de valeurs communes telles que le respect, la solidarité, la laïcité et l'égalité des chances. Elle s'efforce de créer un climat sécurisé, propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun, où la confiance et l'écoute occupent une place centrale. C'est cela, l'École de la République : une institution exigeante et bienveillante, celle que l'on doit aux familles et à la société tout entière, celle qui permettra de doter notre pays d'une jeunesse confiante, libre, éclairée et ambitieuse, prête à relever les défis de demain et à construire un avenir commun.

La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Élisabeth Borne

Accompagnement à l'orientation des élèves jusqu'à l'enseignement supérieur

Mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026

NOR : MENE2519127N

→ Note de service du 2-7-2025

MENESR – DGESCO A1-4 / DGESIP

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux recteurs et rectrices délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués de région académique à l'information et l'orientation ; aux déléguées et délégués régionaux académiques de la formation professionnelle initiale et continue ; aux cheffes et chefs d'établissement scolaire ; aux directeurs et directrices des centres d'information et d'orientation ; aux professeuses et professeurs ; aux psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » ; aux formatrices et formateurs

Faire de l'orientation un levier de justice sociale et d'émancipation individuelle, offrir aux jeunes des opportunités en accord avec les besoins économiques du pays, telles sont les ambitions du plan Avenir du collège jusqu'à l'enseignement supérieur. L'orientation des élèves ne peut pas être conçue comme une simple succession de choix ponctuels dictés par les échéances scolaires. Dans un monde professionnel en constante mutation et face à une diversification croissante des parcours de vie, il devient indispensable de former chaque jeune à s'orienter de manière autonome et éclairée et à développer des capacités d'adaptation utiles tout au long de sa vie.

Le plan Avenir constitue le cadre structurant de cette transformation. L'orientation est une compétence qui s'apprend, au même titre que toutes les autres. La maîtrise de cette compétence suppose un accompagnement progressif, inscrit dans la durée, construit collectivement par les équipes éducatives, avec les élèves eux-mêmes, leurs familles et en lien avec les partenaires du territoire.

Cette ambition se traduit désormais par la mise en place de quatre demi-journées pour les élèves de la 5e à la terminale, qui permettront d'organiser des rencontres avec des professionnels, des échanges avec des rôles modèles, des visites d'entreprises sur site ou virtuelles, des temps d'immersion dans des établissements de formation, autant de propositions qui permettront de développer les compétences des élèves à s'orienter.

Éduquer à l'orientation, c'est lutter contre les assignations sociales, de genre et territoriales, et offrir à chaque jeune une égale liberté de choisir son avenir.

La présente note fixe les objectifs, les modalités de mise en œuvre et le calendrier des actions à déployer, pour une application pleine et rapide du plan à compter de la rentrée scolaire 2025.

I. Construire et partager un projet éducatif d'accompagnement à l'orientation dans chaque établissement du second degré

Le projet éducatif d'accompagnement à l'orientation constitue une composante structurante du projet d'établissement. Il définit une programmation pédagogique conçue pour chaque niveau concerné en veillant à une progressivité des apprentissages durant l'année et dans une perspective pluriannuelle. Ce plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) est élaboré avec l'appui du conseil pédagogique puis adopté en conseil d'administration avant la fin de l'année civile. Il articule diagnostic, objectifs précis et programmation pédagogique. Il vise l'acquisition du contenu des référentiels des compétences à s'orienter au collège et au lycée diffusés par l'Onisep.

Chaque chef d'établissement s'appuie sur un socle d'indicateurs nationaux, académiques et à l'échelle de l'établissement pour réaliser un diagnostic partagé des pratiques d'orientation et des trajectoires de ses élèves. Ces indicateurs (poursuite d'études, insertion, attractivité des formations, mixité, mobilité géographique ou sociale) sont fournis chaque année via les applications Archipel, Infocentre-Orientation et Parcoursup.

Ce PPO définit un parcours d'éducation à l'orientation progressif, qui s'échelonne de la classe de 6e à la terminale, dans toutes les voies de formation, combinant :

- des séquences pédagogiques intégrées aux enseignements ou aux heures de vie de classe ;
- des temps de travail personnel proposés à chaque élève ;
- dès la 5e, l'organisation de quatre demi-journées annuelles. Elles sont dédiées à la découverte des métiers et des formations. Elles sont organisées sur le temps scolaire sous la responsabilité du chef d'établissement, avec le soutien du psychologue de l'éducation nationale. Elles sont coordonnées par les professeurs principaux et encadrées par les professeurs ;
- les séquences d'immersion en milieu professionnel en classe de 3e et de 2de générale et technologique.

Le PPO comporte des actions spécifiques en direction des parents d'élèves afin de lever les freins liés à la mobilité et d'élargir les perspectives d'orientation. À ce titre, une communication renforcée sur les possibilités d'hébergement en internat est assurée : des visites sont organisées pour les élèves de 3e et leurs familles afin de leur faire découvrir les

conditions d'accueil, leurs aspects financiers, les services proposés et les cadres de vie de ces structures. En complément, des mini-stages de deux jours, intégrant une nuitée en internat, sont proposés aux élèves de 3e afin de leur permettre une immersion concrète, notamment dans un lycée professionnel.

L'élaboration du PPO associe ainsi l'ensemble des personnels de l'établissement, les élèves via les instances où ils sont représentés, le conseil de la vie collégienne et le conseil de la vie lycéenne, les parents d'élèves et, autant que possible, les partenaires du territoire (collectivités, branches professionnelles, réseaux associatifs, structures d'accueil et d'insertion). Ce travail permet d'inscrire pleinement l'orientation dans la vie de l'établissement, comme une responsabilité partagée et un levier de réussite pour tous les élèves.

Une journée de concertation en équipe éducative, dont l'organisation sera facilitée par les autorités académiques, aura lieu à l'automne 2025 pour initier ou consolider cette dynamique collective.

Par ailleurs, le plan Avenir s'articule pleinement avec le plan Filles et mathématiques, qui vise à renforcer la présence des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques, essentielles pour relever les défis économiques. À partir de la rentrée 2025, des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences (Chams) en 4e et 3e sont expérimentées. Ces classes visent à renforcer l'exposition aux cultures scientifiques dès le collège, dans une logique d'égalité des chances et de réduction des écarts de genre. L'objectif est d'essayer progressivement sur l'ensemble du territoire.

L'organisation systématique de rencontres avec des rôles modèles féminins issus des secteurs industriels, numériques et scientifiques contribuent aussi à déconstruire les stéréotypes de genre et à permettre aux jeunes filles de se projeter dans des parcours ambitieux.

Les enseignements du lycée technologique font également l'objet d'une attention particulière pour valoriser les formations scientifiques et technologiques, décisives pour former une nouvelle génération de techniciens et d'ingénieurs, socle de la réindustrialisation.

II. Préciser les rôles et professionnaliser les acteurs de l'orientation

La réussite du plan Avenir repose sur la mobilisation et la montée en compétence de l'ensemble des professionnels impliqués dans l'accompagnement à l'orientation. Sous l'autorité du chef d'établissement, les professeurs principaux sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et de leurs familles pour toutes les questions relatives à l'orientation en lien étroit avec les psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle » (PsyEN). Pour leur classe, ils conçoivent et coordonnent la programmation pédagogique des actions d'accompagnement à l'orientation menées par l'équipe pédagogique.

Dès l'automne 2025, une formation à destination de tous les professeurs principaux de 3e est mise en œuvre. Cette formation s'inscrit en cohérence avec les actions de formation continue déjà engagées dans les académies. Sa conception s'adapte aux réalités et besoins des territoires.

Cette formation peut aborder quatre dimensions essentielles :

- une meilleure compréhension des enjeux de l'orientation, fondée sur l'exploitation d'indicateurs à différentes échelles, pour lutter contre les assignations et articuler aspirations des élèves et besoins économiques ;
- une appropriation de la plateforme Avenir(s) et de sa logique pédagogique, en lien avec le PPO ;
- une réflexion sur la posture professionnelle d'accompagnement, à la lumière notamment des travaux de recherche sur ce sujet ;
- une connaissance approfondie de l'offre de formation locale, dans ses trois voies, et de ses liens avec les enjeux de développement territorial.

Tous les professeurs principaux des autres niveaux des collèges et lycées seront également progressivement formés à l'accompagnement à l'orientation.

Une certification « orientation, parcours, insertion » sera proposée à partir de la rentrée 2026 à tous les personnels pédagogiques et éducatifs souhaitant valoriser leur expertise dans ce domaine.

Les PsyEN sont pleinement mobilisés pour appuyer les équipes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PPO de l'établissement. Ils contribuent notamment à l'analyse des besoins des élèves, à l'accompagnement des professeurs principaux, à l'animation de séquences d'information et de réflexion sur les parcours, et interviennent en tant que spécialistes sur les situations individuelles les plus complexes, en lien avec les familles.

III. Ancrer la plateforme Avenir(s) comme socle pédagogique de l'éducation à l'orientation

La plateforme Avenir(s) constitue une ressource essentielle sur laquelle s'appuie le PPO. Développée par l'Onisep en lien avec les régions, elle est déployée dans tous les collèges et les lycées à compter de septembre 2025.

La plateforme s'adresse :

- aux élèves, en leur permettant d'explorer des secteurs professionnels et des formations, d'accéder à des activités guidées, de garder la trace de leurs expériences sur un portfolio et de concevoir progressivement leur projet d'orientation ;
- aux équipes éducatives dont les chefs d'établissement, les professeurs principaux et les PsyEN, via une interface dédiée facilitant le pilotage pédagogique du parcours, le suivi des élèves et le travail en lien avec les parents d'élèves.

La plateforme Avenir(s) offre un support structurant pour la mise en œuvre des séquences pédagogiques d'éducation à l'orientation, dans les heures de vie de classe, lors des demi-journées dédiées et dans le travail personnel des élèves tout au long de l'année scolaire. Elle soutient une logique de progression, d'individualisation et de responsabilisation des élèves dans la construction de leur projet. Des programmations annuelles pédagogiques adaptées à chaque niveau et personnalisables selon les besoins sont mises à la disposition des équipes pédagogiques et éducatives.

Les académies organisent des actions de formation et d'accompagnement à destination des équipes pour favoriser l'appropriation de cet outil et garantir son inscription dans les pratiques pédagogiques.

À compter de la rentrée 2026, l'investissement des élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation enregistré sur la plateforme pourra être valorisé pour l'affectation en voie professionnelle en fin de 3e dans l'application Affelnet-Lycée. Chaque année, les circulaires académiques préciseront les modalités de cette valorisation.

IV. Accompagner la transition vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

L'accompagnement des lycéens

La continuité du parcours d'orientation du lycée à l'enseignement supérieur suppose un accompagnement renforcé des élèves dans la construction et la mise en œuvre de leur projet. Le Plan Avenir prévoit plusieurs mesures concrètes pour mieux préparer cette transition, sécuriser les choix et ouvrir de nouvelles perspectives, notamment pour les bacheliers professionnels.

Elèves et équipes pédagogiques ont vocation à s'appuyer sur des outils de partage de l'information et d'aide à la construction des projets d'orientation, qui poursuivent leur renforcement.

La plateforme Avenir(s) de l'Onisep intègre l'outil public, collaboratif et évolutif « Mon Projet Sup » construit collaborativement en prenant en compte l'apport de la recherche, qui permet d'accompagner, dès la 2de, de manière personnalisée la construction du projet d'orientation des lycéens en vue de réduire l'autocensure et le stress lié à l'orientation post bac et aux choix sur Parcoursup. Il propose aux professeurs principaux et aux équipes éducatives une aide pour assurer leur mission d'accompagnement à l'orientation et ainsi favoriser le dialogue avec leurs élèves.

Une expérimentation est lancée dans les lycées volontaires à la rentrée scolaire 2025 : un professeur référent suit un même groupe d'élèves de la classe de 1re à la classe terminale, afin de garantir un accompagnement personnalisé durant tout le cycle terminal.

Le contrôle continu du baccalauréat permet aux élèves de disposer d'une évaluation plus robuste et de progresser en continu tout au long de l'année. À la rentrée, tous les établissements disposent une nouvelle fois de la comparaison entre les moyennes contenues dans les bulletins pour chacun des enseignements et les notes obtenues aux épreuves terminales. Afin d'éviter une pression excessive sur les résultats et d'encadrer le contrôle continu, chaque lycée précisera son projet d'évaluation à l'aune des résultats de ses élèves aux dernières sessions du baccalauréat. Grâce au projet d'évaluation, les élèves et leur famille sont informés des évaluations prises en compte dans le contrôle continu, avec une distinction précise entre les évaluations nécessaires aux professeurs pour mesurer la progression de leurs élèves et celles qui apprécient leur niveau de maîtrise. En décembre, un outil de visualisation de ces données permettra aux équipes d'affiner encore ce travail pour rester au plus proche des notes que les élèves obtiennent à l'examen.

La poursuite de l'amélioration continue de Parcoursup

La procédure et la plateforme Parcoursup poursuivent leurs évolutions dans une logique d'amélioration continue pour répondre aux attentes des usagers. Le moteur de recherche et les fiches de formation de Parcoursup ont été revus pour assister candidats et familles dans leurs choix. Ces améliorations ont permis d'apporter :

- une identification plus claire des informations : statut de l'établissement, nature de la formation (formation sélective, non sélective, en apprentissage), frais de scolarité ou encore dates des journées portes ouvertes ;
- une information enrichie pour mieux anticiper le déroulement de la phase d'admission : cette formation est-elle peu ou très demandée ? Quel était le profil des candidats classés par la formation l'an dernier ? La formation prend-elle en compte la participation aux Cordées de la réussite ?
- une nouvelle rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures », qui présente de manière plus détaillée et plus lisible les critères d'acceptation des candidatures. Des conseils de la part des formations portant sur les parcours recommandés au lycée et la manière de renseigner son dossier de candidature sont également mis en évidence. Par ailleurs, pour éclairer les établissements dans leurs pratiques d'orientation, des indicateurs leur sont communiqués sur les parcours de leurs élèves vers et dans le supérieur.

Les Cordées de la réussite

Dans le cadre de la politique d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, le dispositif Cordées de la réussite s'attache à accompagner les publics prioritaires : élèves scolarisés en éducation prioritaire ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, collégiens et lycéens scolarisés en zone rurale et isolée, lycéens professionnels et technologiques. Les Cordées, qui constituent un partenariat entre un établissement d'enseignement supérieur et des collèges et lycées, ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement de la 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Sur Parcoursup, les formations sous statut étudiant peuvent prendre en compte dans l'examen des candidatures la participation à une Cordée en 1re ou terminale. Ces lycéens ont un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur.

L'extension des dispositifs d'« année propédeutique » doit permettre une transition plus progressive vers l'enseignement supérieur aux bacheliers qui en expriment le besoin.

En complément des dispositifs de réussite mis en place par les établissements pour accompagner les étudiants ayant choisi une formation, les diplômes d'établissement (DE) labellisés *PaRéO – Passeport pour Réussir et s'Orienter* – s'adressent aux bacheliers qui hésitent entre plusieurs parcours. Ces formations leur offrent une année de réflexion, de maturation et de construction de leur projet d'études, voire de leur projet professionnel.

Le dispositif permet de découvrir différentes disciplines, cursus universitaires ou formations post-bac (telles que les sections de techniciens supérieurs – STS), ainsi que plusieurs environnements professionnels. Il vise aussi à renforcer certaines connaissances et compétences clés. Chaque parcours comprend *a minima* 200 heures d'enseignement et 4 semaines de

stage, conformément à l'article D. 613-25-2 du Code de l'éducation.

Dans le cadre du plan Avenir, le dispositif PaRéO est progressivement renforcé afin de mieux répondre aux besoins des bacheliers en questionnement sur leur orientation. Toutes les informations relatives à l'obtention du label PaRéO sont prochainement disponibles sur le site du ministère.

La valorisation de l'année de césure répond à la même logique de faciliter les transitions et de favoriser les temps de réflexion et de maturation du projet.

Les jeunes qui le souhaitent peuvent réaliser une année de césure post-bac, avec la possibilité de valoriser leurs compétences acquises durant cette période, conformément aux articles D. 611-13 à D. 611-20 du Code de l'éducation. Lors de la formulation des vœux sur Parcoursup, le candidat peut exprimer sa demande de césure en cochant la case « césure » dans son dossier. Ce souhait n'est transmis à l'établissement d'enseignement supérieur qu'une fois que la proposition d'admission a été reçue et acceptée par le candidat. Lors de leur inscription, les candidats peuvent confirmer leur demande de césure à l'établissement, qui peut l'accepter ou la refuser, notamment en fonction de la qualité et la cohérence du projet. À l'issue de la césure, l'établissement accompagne l'étudiant dans la valorisation des compétences acquises. Les compétences validées, pourront être inscrites dans le supplément au diplôme.

Dans le cadre du plan Avenir, il est proposé de renforcer la communication sur ce dispositif sur Parcoursup et sur les outils Onisep notamment, en renvoyant sur la page césure du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Un groupe de travail est déployé par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) pour approfondir ce sujet, en articulation avec les réflexions en cours dans le cadre des Commissions thématiques du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle (CSLMD).

L'accompagnement des bacheliers professionnels complète le plan par des mesures adaptées aux défis qu'ils rencontrent.

Dans la continuité du parcours personnalisé de fin de terminale, les bacheliers professionnels font l'objet d'un accompagnement renforcé, avec :

- la généralisation des parcours de consolidation en brevet de technicien supérieur (BTS) : spécifiques à l'établissement et fondés sur des tests de positionnement, pour renforcer les connaissances disciplinaires et méthodologiques ;
- la systématisation des conseils de mi-semestre pour prévenir les ruptures d'études en détectant les élèves en difficulté et en proposant dispositifs de remédiation ou réorientation ;
- l'expérimentation de nouveaux parcours de BTS en trois ans avec une première année propédeutique confirmant leur choix d'orientation ;
- le déploiement des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en trois ans : création d'une CPGE destinée à l'accueil des bacheliers professionnels par académie. À ce jour, quatre CPGE du secteur des technologies et sciences industrielles sont proposées aux bacheliers professionnels dans les académies de Dijon, Grenoble, Lille et Paris tandis que trois CPGE de la filière économique et commerciale existent dans les académies d'Aix-Marseille, Lyon et Paris.

Ces mesures complètent les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de Parcoursup favorisant l'accès des bacheliers professionnels aux STS, filières dans lesquelles ils sont le plus à même de réussir :

- depuis 2018, une politique volontariste de taux minimaux, fixés par les recteurs, de bacheliers professionnels pour l'accès aux STS ;
- depuis 2024, une obligation pour les commissions d'examen des vœux de STS de classer les élèves de terminale professionnelle ayant bénéficié d'un avis positif du chef d'établissement sur proposition de son équipe pédagogique.

La mise en œuvre de dispositifs d'accueil spécifique pour les jeunes résidant en zone peu dense : Campus Connectés et 1^{re} année d'accès aux études de santé dans chaque département

Pour répondre aux enjeux d'accès à l'enseignement supérieur et de lutte contre la désertification, 84 campus connectés ajoutent à l'offre de formation à distance existante la possibilité pour des étudiants de disposer d'un tiers lieu proche de leur domicile et d'un accompagnement complémentaire.

Ce dispositif cible toute personne éloignée géographiquement d'un campus universitaire ainsi que des étudiants à besoins particuliers (sportifs de haut niveau, des personnes en situation de handicap, parents de jeunes enfants, etc.) qui n'auraient pas la possibilité d'accéder à une formation.

L'évaluation des Campus connectés a démontré la pertinence du dispositif avec des taux de réussite très élevés. 23 % des étudiants qui en ont bénéficié déclarent qu'ils n'auraient pas suivi d'études sans le dispositif. C'est pourquoi le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de le pérenniser et de l'inscrire dans la durée, en y consacrant 2 M€ en 2026.

Dans une logique similaire, le déploiement de l'option santé proposée en classe de 1^{re} et terminale pour sensibiliser et inciter les jeunes au plus près des territoires à poursuivre des études médicales et paramédicales et la proximité de l'offre de formation en santé seront renforcés. C'est tout l'enjeu de l'ouverture d'une 1^{re} année d'accès aux études de santé dans chaque département au sein d'une université, d'un autre lieu de formation ou depuis des campus connectés en appui des élus locaux.

V. Renforcer l'alliance avec les régions pour mieux valoriser les métiers

Les régions jouent un rôle essentiel dans l'information des élèves, des apprentis et des étudiants sur les métiers et les formations. Une charte nationale renforce la complémentarité entre l'État et les régions en précisant leurs rôles respectifs. L'éducation nationale assure l'éducation à l'orientation ; les régions informent les élèves sur les filières, les débouchés, les métiers et facilitent les liens avec les professionnels et les entreprises de leurs territoires.

L'orientation doit préparer les élèves à faire des choix éclairés dans un monde en mutation, en lien avec les enjeux de

développement économique, d'emploi et de transition écologique. Le plan Avenir renforce la prise en compte des besoins en compétences dans les territoires et valorise les secteurs porteurs d'insertion, les métiers en tension et les métiers d'avenir auprès de tous les élèves, dès le collège. Les enjeux de transition écologique, de réindustrialisation comme ceux des souverainetés industrielle, numérique et alimentaire sont tout particulièrement abordés.

La plateforme Avenir(s), adaptée localement avec chaque région, valorise les ressources et l'offre de services d'information sur les métiers et les formations portée par les régions, en facilitant son accessibilité pour les élèves et les équipes pédagogiques. À chaque rentrée, les services des régions sont invités aux réunions départementales afin de présenter cette offre aux chefs d'établissement, en particulier sur les volets liés à la découverte des métiers et du monde professionnel. L'offre des acteurs associatifs s'inscrit en complément et soutien des actions de l'État et des régions dans le respect des objectifs éducatifs poursuivis pour les élèves, les apprentis et les étudiants.

L'adaptation de l'offre de formation se poursuit, en lien étroit avec les régions, afin que toutes les formations conduisent à l'insertion, notamment vers les métiers d'avenir, conformément à la feuille de route du haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels.

VI. Organiser un pilotage coordonné et territorial du plan Avenir

Le plan Avenir constitue la stratégie nationale pour atteindre des objectifs éducatifs majeurs :

- réduire les inégalités de parcours liées à l'origine sociale, au genre ou au territoire ;
- accompagner davantage de jeunes vers des formations qualifiantes et insérantes ;
- atteindre les cibles fixées par le plan Filles et mathématiques, notamment celle de + 30 000 filles en 2030 choisissant la spécialité mathématiques et la conservant en terminale ;
- développer les formations industrielles, mieux les répartir sur le territoire et ajuster les capacités des formations tertiaires en fonction des perspectives d'emploi.

Le succès du plan Avenir repose sur une gouvernance claire, partagée et articulée à tous les niveaux, du national à l'établissement. Elle garantit la cohérence des actions et mobilise les partenaires selon leurs compétences.

Les recteurs de région académique, en lien étroit avec les recteurs d'académie déclinent cette stratégie en concertation avec les présidents de région dans le cadre des instances de pilotage État-région pour l'information et l'orientation des élèves. Une feuille de route partagée État-région est formalisée dans le prolongement de la charte nationale avant la fin de l'année 2025. Elle définit les priorités communes, les engagements respectifs et les modalités de mise en œuvre.

Les délégations régionales académiques à l'information et à l'orientation (Draio) et les délégations régionales académiques à la formation professionnelle initiale et continue (Drafpic) assurent conjointement l'animation de cette stratégie, en s'appuyant sur les écoles académiques de la formation continue (EAFC), les corps d'inspection et les centres d'information et d'orientation (CIO) pour accompagner les établissements, former les équipes et renforcer les coopérations locales.

Au niveau départemental, le pilotage de l'orientation est renforcé. Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen), avec l'appui des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO), pilotent la mise en œuvre du plan Avenir. Ils veillent à l'élaboration d'un PPO dans chaque établissement et en assurent le suivi. Ils sont également responsables du déploiement de la plateforme Avenir(s) dans l'ensemble des collèges et lycées de leur département.

Le bassin d'éducation et de formation constitue le niveau opérationnel privilégié pour la mutualisation des actions d'accompagnement à l'orientation, la formation des personnels et la construction de parcours diversifiés pour les élèves.

Les directeurs de CIO y jouent un rôle clé de coordination, d'analyse et de soutien aux établissements. Les comités locaux école-entreprise sont également pleinement mobilisés pour favoriser les partenariats avec le tissu économique. Dans chaque bassin, les Dasen organisent chaque année, à l'issue des conseils de classe du 2^e trimestre, une commission passerelles destinée à proposer aux lycéens qui en expriment le souhait et présentent les aptitudes nécessaires, un changement de voie d'orientation, de série ou de spécialité de formation à la rentrée suivante.

À tous les niveaux de pilotage, du recteur au chef d'établissement, l'action s'appuie sur des indicateurs permettant un diagnostic, un suivi et une évaluation des démarches engagées.

Pour la ministre d'État, ministre l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Olivier Ginez

Programmes d'enseignement

Programmes d'enseignement moral et civique de la classe de sixième à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle ainsi que des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENE2516470A

→ Arrêté du 13-6-2025 - JO du 28-6-2025

MENESR – DGESCO C1-3

Vu loi n° 99-209 du 19-3-1999, notamment son article 38 ; Code de l'éducation, notamment son article D. 311-5 ; arrêté du 29-5-2024 modifié ; avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie du 12-3-2025 ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 22-5-2025

Article 1 – Le programme d'enseignement moral et civique de la classe de sixième à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2026 en tant qu'elles concernent les classes de cinquième, quatrième, seconde générale et technologique, seconde professionnelle, première et deuxième années de préparation au certificat d'aptitude professionnelle, première des voies générale, technologique et professionnelle, et à la rentrée de l'année scolaire 2027 en tant qu'elles concernent les classes de sixième, troisième et terminale des voies générale, technologique et professionnelle.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 13 juin 2025,

Pour la ministre, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

📄 [Annexe – Adaptation du programme d'enseignement moral et civique pour la Nouvelle-Calédonie de la classe de sixième à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et aux classes préparant au CAP](#)

Annexe : Adaptation du programme d'enseignement moral et civique pour la Nouvelle-Calédonie de la classe de sixième à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et aux classes préparant au CAP

Ce programme adapté ne concerne que l'enseignement secondaire. Depuis le 1^{er} janvier 2000, en application de la loi organique 99-209 du 19 mars 1999, l'État a transféré la compétence de l'enseignement du premier degré public à la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie assure désormais l'écriture et la responsabilité des programmes du premier degré.

Le programme fait apparaître des éléments de contextualisation qui ne sont pas exhaustifs. Le professeur s'appuie sur les représentations et le vécu des élèves pour mettre en œuvre les contenus d'enseignement. Ces éléments de contextualisation sont mis **en couleur avec un repérage initial (NC) et si besoin un trait vertical (!) terminal.**

Sommaire

Préambule

Les valeurs et les principes de la République
La place de l'enseignement moral et civique dans le parcours civique
La citoyenneté républicaine
Construire une culture de la démocratie
Progressivité
Méthodes

Sixième : Apprendre à vivre dans une société démocratique

Représenter les autres et servir l'intérêt général (5 à 6 heures)
Respecter des règles et en comprendre la finalité : l'exemple de la laïcité à l'École (5 à 6 heures)
Avoir des droits en tant que personne et respecter ceux des autres : l'exemple du droit à la vie privée (5 à 6 heures)

Cinquième : Égalité, fraternité et solidarité

Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations (9-11 heures)
La solidarité et ses échelles (7-9 heures)

Quatrième : Défendre les droits et les libertés

L'État de droit et les libertés (9 heures)
Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale (9 heures)

Troisième : Faire vivre la démocratie

Les règles du jeu démocratique (6 à 8 heures)
Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (1) : l'opinion (5 à 6 heures)
Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (2) : l'engagement collectif (5 à 6 heures)

Seconde : Droits, libertés et responsabilité

L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)
Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)
Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Première : Cohésion et diversité dans une société démocratique

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)
La République et la Nation (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)

Terminale : La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision

Les principes et les espaces du débat démocratique (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)
La délibération dans les institutions ((NC) néo-calédoniennes, | nationales, européennes, internationales) (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Droits, libertés et responsabilité

L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux
Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)
Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et sauvegarde de la biodiversité
La délibération dans les institutions ((NC) néo-calédoniennes, | nationales, européennes, internationales) : l'exemple des questions environnementales

Cohésion et diversité dans une société démocratique

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale
La République et la Nation
L'engagement politique des citoyennes et citoyens au service de la société

Préambule

Le programme d'enseignement moral et civique répond à l'ambition que nourrit l'École de la République de former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté. Il les aide à élaborer une idée du bien public qui transcende les intérêts particuliers. Il structure leur parcours (NC) civique¹ et l'enrichit en assurant la progressivité de leur apprentissage (NC) de futur citoyen.

Le programme d'enseignement moral et civique déploie l'ensemble des dimensions éthiques et politiques de la citoyenneté, depuis les rapports interpersonnels des enfants et des adolescents dans et hors de la classe, jusqu'à leur engagement dans la vie économique, sociale et politique, dont les enjeux sont tout à la fois locaux, nationaux et mondiaux, en passant par la part qu'ils peuvent prendre dans le cadre de la démocratie scolaire. Le programme assure une connaissance du cadre institutionnel de la République française et de l'Union européenne. Il participe pleinement à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ainsi qu'à l'éducation au développement durable (EDD). Il met en avant la dimension humaine des relations sociales, politiques, économiques et culturelles, en contribuant à développer la capacité d'empathie des élèves. Enfin, il développe et consolide des compétences qui permettront aux futurs adultes de contribuer à résoudre les problèmes collectifs de leur temps.

Conçu dans une perspective de cohérence et de progressivité des cycles d'apprentissage, le programme d'enseignement moral et civique présente distinctement, pour chaque année, les notions et les contenus que les élèves doivent acquérir. Il propose des démarches et situations d'apprentissage possibles en indiquant des sources et des ressources dans lesquelles puiser, ainsi que des dispositifs existants auxquels il peut s'articuler. Le programme d'enseignement moral et civique a également vocation à s'inscrire dans des démarches de labellisation, des partenariats avec les collectivités territoriales ou le monde associatif, ainsi que de multiples projets pédagogiques.

L'ambition du programme est d'ouvrir l'enseignement moral et civique sur le monde extérieur, tantôt saisi dans sa proximité, en l'inscrivant dans une logique de territoire (l'école ou la commune), tantôt appréhendé dans sa globalité (la Nation, l'Europe et le monde, la planète Terre), sans omettre les enjeux de l'univers numérique dans lequel nous sommes de plus en plus engagés.

Les valeurs et les principes de la République

Le Code de l'éducation dispose depuis 2005 « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L 111-1).

Les valeurs et les principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen, contribuent à l'égalité de toutes et de tous, promeuvent les liens de civilité structurant une société proprement démocratique et permettent le débat d'idées. Les transmettre et les faire partager sont au cœur de l'œuvre d'intégration républicaine. Ces valeurs et ces principes relient également la France à la société des autres nations démocratiques, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale.

Les valeurs et les principes essentiels de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. S'en déduisent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, le refus de toutes les discriminations et la solidarité. L'enseignement moral et civique porte sur ces valeurs et ces principes, qui constituent un bien commun des citoyennes et des citoyens dans la vie démocratique de la République.

La place de l'enseignement moral et civique dans le parcours (NC) civique

L'enseignement moral et civique transmet les principes éthiques, juridiques et politiques fondamentaux du parcours (NC) civique de l'élève. Ce parcours engage l'ensemble des enseignements dispensés à l'école, mais aussi la vie de l'établissement, dont les actions peuvent être menées en partenariat avec les collectivités locales, d'autres ministères, des organismes publics ou des associations. Il se nourrit également des « éducations » transversales présentes dans les programmes auxquelles il contribue : éducation aux médias et à l'information, au développement durable, à la défense, au droit, aux compétences économiques, budgétaires et financières, à la vie affective, relationnelle et sexuelle et, enfin, aux arts et à la culture.

L'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à l'horaire dévolu à l'enseignement moral et civique. Le parcours (NC) civique, pour être pleinement réalisé, suppose l'explicitation des enjeux de citoyenneté présents dans tous les enseignements et dans la vie de l'école ou de l'établissement. Il vise à l'investissement des élèves dans les structures de la vie scolaire et, plus généralement, de la vie économique et sociale, de la politique et en somme de la démocratie : réalisation de projets dans le cadre de l'établissement, commémorations, engagement au sein d'institutions et d'associations ou pour la Nation (service civique, service national universel).

L'enseignement moral et civique contribue ainsi à donner son sens à l'éducation à la citoyenneté, dont il est une pièce cardinale. Il constitue un foyer d'initiatives où sont explicitées et déployées les multiples dimensions d'une citoyenneté active, républicaine et démocratique.

¹ (NC) Par le vote de la délibération 106 le 15 janvier 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a institué un parcours civique pour tous les élèves calédoniens. Le Préambule de la délibération précise que l'École calédonienne « encourage en son sein la pratique de la citoyenneté, afin d'initier les enfants aux débats démocratiques et de les inciter à s'engager au service du bien commun. Elle se propose en conséquence de former tous les jeunes pour les aider à devenir des citoyens responsables et épanouis tant sur le plan personnel, professionnel que civique et social, notamment à travers la mise en œuvre d'un parcours civique qui s'appuie sur les ressources offertes par l'École. Cette ambition se traduit par la reconnaissance de droits concrets au bénéfice des élèves leur permettant l'exercice de la citoyenneté dans les établissements, mais également, par réciprocité, par une obligation de respect des personnes et des biens. »

La citoyenneté républicaine

La République française est une démocratie. Elle s'inscrit à la fois dans une histoire nationale et dans la communauté des nations démocratiques. Elle se fonde sur le patrimoine de la Nation française et permet l'actualisation de ses valeurs et de ses principes pour répondre aux évolutions de la société.

La citoyenneté repose sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à une communauté politique, qui est fermement adossée aux valeurs et aux principes de la République. Cette conception de la citoyenneté souligne l'importance de la loi et du droit tout en promouvant une éthique et une culture du débat et de la pluralité des opinions caractéristiques de l'espace démocratique.

Placé au cœur de la vie de l'établissement, le développement d'une citoyenneté républicaine irrigue l'ensemble des enseignements. Elle inspire les actions qui mettent les élèves au contact de la société, en particulier celles qui concernent l'éducation au développement durable et la prise de conscience écologique, qui ont vocation à susciter un engagement individuel et collectif essentiel au respect et à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Construire une culture de la démocratie

Pour construire une culture de la démocratie, l'enseignement moral et civique vise à développer les compétences civiques et citoyennes des élèves. La construction de ces compétences s'opère à travers quatre grandes dimensions² :

- les valeurs et les principes auxquels on se réfère et que l'on cherche à promouvoir
 - liberté, égalité, fraternité et laïcité
 - solidarité, égalité entre femmes et hommes, refus de toutes les discriminations
 - respect de la dignité humaine
 - État de droit
- les domaines de connaissances qui permettent aux élèves d'exercer leur compréhension critique
 - citoyenneté et institutions nationales, européennes (NC) et néo-calédoniennes
 - règle et droit
 - défense, sécurité et résilience nationale
 - développement durable et transition écologique
 - information et médias
- les attitudes qui permettent de s'inscrire dans la vie démocratique
 - respect d'autrui et acceptation des différences
 - respect de soi, maîtrise de soi
 - prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement
 - esprit civique et sentiment d'appartenance à une collectivité
 - engagement et sens des responsabilités
 - équilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes
- les aptitudes que cet enseignement cherche à développer
 - écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique
 - capacité à exprimer ce que l'on ressent et empathie
 - apprentissage autonome
 - implication dans un projet collectif et coopération
 - participation à un débat pour résoudre les conflits et/ou prendre des décisions

Ces quatre dimensions fixent un cadre au travail des élèves en enseignement moral et civique. Elles permettent de nourrir la réflexion didactique et pédagogique du professeur d'histoire-géographie au collège et du professeur de lycée responsable de cet enseignement en visant l'acquisition progressive des compétences civiques et citoyennes.

L'enseignement moral et civique étant au cœur du parcours (NC) **civique**, les quatre dimensions fournissent également un cadre à l'ensemble des actions conduites pour l'éducation à la citoyenneté.

Sans s'y résumer ni s'y substituer, la construction d'une culture de la démocratie participe au développement des compétences psychosociales des élèves, pour mieux prévenir notamment les situations de harcèlement et favoriser la coopération entre les élèves.

Progressivité

L'explicitation des objectifs et des contenus de l'enseignement moral et civique est annualisée afin de garantir la progressivité de la formation des élèves. En tenant compte de leur âge, les contenus d'enseignement qui leur sont proposés sont investis de manières diverses :

- en s'inscrivant dans une perspective d'approfondissement et une logique spiralaire, afin de susciter une authentique compréhension des piliers éthiques et politiques de notre République démocratique. Ses institutions, par exemple, ne sont pas abordées avec le même niveau de détail aux cycles 3 et 4 ;
- en accordant une place accrue aux questions vives de la société contemporaine, discutées en ouvrant tout l'éventail possible des opinions prévalentes et en s'appuyant sur la pratique du débat réglé, au fur et à mesure que les élèves approchent de la majorité ;

² Ces dimensions sont issues du cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie élaboré par le Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture>

- en opérant progressivement un élargissement optimal de l’horizon intellectuel et citoyen de l’élève, qu’il concerne ses relations avec ses pairs ou la compréhension des grands enjeux de la société civile et des questions politiques dans un monde aux espaces et aux sociétés interdépendants.

La progressivité de l’enseignement moral et civique permet de dérouler de manière régulière et continue les notions ou les thématiques principales auxquelles il est adossé en évitant d’en concentrer l’étude sur une seule année du programme. Par exemple, les objectifs de développement durable (ODD) sont distribués de façon diversement approfondie tout au long de la scolarité des élèves.

Méthodes

L’enseignement moral et civique se déploie, dans la mesure du possible, à partir de l’examen de situations réelles (qui peuvent être issues de l’expérience des élèves eux-mêmes), d’analyses savantes (tirées de ressources scientifiques, historiques ou politiques) ou de descriptions imaginaires (puisées dans la littérature ou dans les arts, par exemple). Il contribue au développement des compétences orales à travers, notamment, la pratique de l’argumentation. Le débat réglé, comme la discussion argumentée ou le dilemme moral à partir du cycle 4, permettent aux élèves d’éprouver, de comprendre et de mettre en perspective les valeurs et les principes qui régissent notre société démocratique. Discussion ou débat privilégient, non l’expression polémique d’opinions antagonistes, mais la mobilisation de connaissances utiles à la formulation claire d’arguments rigoureux.

L’enseignement moral et civique s’appuie sur un ensemble de documents de référence (juridiques, historiques, patrimoniaux, littéraires, etc.). Il est également un lieu de partage d’expériences, soit des élèves eux-mêmes, qui ont pu connaître des expériences d’engagement, soit d’adultes sollicités dans ce but.

Selon des modalités pédagogiques variées en lien avec des contenus historiques, littéraires, artistiques, scientifiques ou institutionnels qu’il privilégie en fonction de l’âge et de la compréhension des élèves, le professeur suscite l’élaboration et l’échange d’arguments clairement formulés, à l’oral comme à l’écrit, et permet aux élèves d’exercer leur esprit critique avec discernement et de développer les compétences visées.

L’enseignement moral et civique se prête particulièrement aux travaux et aux démarches qui placent les élèves en situation de coopérer et favorisent les échanges et la confrontation des idées. Il peut reposer sur des projets individuels et collectifs susceptibles de dépasser le cadre horaire de l’enseignement ou de la classe et d’impliquer l’établissement, voire des partenaires institutionnels ou associatifs.

Enfin, dans une perspective résolument interdisciplinaire, l’enseignement moral et civique oriente l’attention des élèves vers des problématiques contemporaines particulièrement vives liées à l’EMI d’une part, à l’EDD d’autre part. L’enseignement moral et civique n’a pas vocation à se substituer à ces deux « éducations », mais contribue à faire naître des projets interdisciplinaires et y participe de plein droit, grâce à la coopération des professeurs de toutes les disciplines dans le second degré, notamment le professeur documentaliste pour l’EMI ou le professeur d’histoire-géographie ou de sciences de la vie et de la Terre pour l’EDD. Au lycée, la diversité des disciplines contribuant à cette interdisciplinarité s’enrichit, notamment avec les sciences économiques et sociales et la philosophie.

De fait, une approche plurielle de l’EMI et de l’EDD se décline tout au long du programme d’enseignement moral et civique selon le tableau suivant.

	EMI	EDD
Sixième	Vie privée et vie publique en ligne, droit à l’intimité et droit à l’image, explication de la majorité numérique à 15 ans Réflexion sur les données personnelles, les traces numériques	Explication du rôle de représentation et d’impulsion des écodélégués, début des références aux ODD poursuivies dans la suite du programme L’intérêt général dans une perspective durable
Cinquième	Discours de haine en ligne, lien avec les discriminations et cadre législatif	La solidarité en rapport avec l’ODD 3, la prévention de la santé publique, l’intervention publique face aux risques environnementaux
Quatrième	Liberté d’expression en ligne et hors ligne, ses atouts, ses abus et ses limites Liberté de la presse Guerre informationnelle et cyberdéfense	La police de l’environnement, les incendies de forêt, leur prévention et leur traitement
Troisième	Le rôle des médias, des sondages, le couple information/désinformation, l’intelligence artificielle, les débats en ligne	La Charte de l’environnement
CAP	Liberté et responsabilité : information, presse, travail journalistique, liberté d’expression et médias sociaux, intelligence artificielle	Charte de l’environnement, responsabilité sociétale des entreprises, conférences internationales, ODD
Seconde	Liberté de la presse et de l’information, travail journalistique, régulation des réseaux sociaux (règlement européen sur les services numériques, Pharos) L’intelligence artificielle et l’information	Droits environnementaux et conférences internationales sur les enjeux climatiques, la responsabilité sociétale des entreprises
Première	Traitement médiatique des minorités (en lien avec la discrimination)	

Terminale	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) Travail sur les sondages et leurs usages Fiabilité des sources et débats sur les réseaux sociaux	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) La naissance des ODD à l'ONU et à l'Unesco
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le programme d'enseignement moral et civique participe pleinement au développement des compétences psychosociales des élèves, qu'elles soient cognitives, émotionnelles ou sociales. À travers les notions qu'il aborde et les démarches pédagogiques qu'il engage, il répond à l'objectif principal des compétences psychosociales : améliorer les relations à soi et aux autres. De la même manière, il s'articule avec les trois dimensions de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : se connaître, vivre et grandir avec son corps ; rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir ; trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

L'articulation de ces enseignements et éducations concourt à développer chez les élèves des compétences de nature à favoriser un climat scolaire apaisé et à prévenir toutes formes de violence et de discrimination, notamment en lien avec les séances d'empathie.

L'ensemble de ces compétences est indispensable à la formation de futurs citoyens éclairés, acteurs de leur vie et capables de contribuer positivement à la société.

Le tableau suivant identifie pour chaque niveau de la scolarité les notions du programme d'enseignement moral et civique qui permettent d'établir des liens explicites avec les notions et compétences travaillées dans le cadre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et du développement de l'empathie.

	Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (collège et lycée)	Développement de l'empathie et des comportements altruistes et prosociaux
Sixième	Le droit à la vie privée : l'intimité d'une personne recouvre la vie affective, relationnelle et sexuelle de cette personne	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Cinquième	Agir pour l'égalité femmes-hommes : les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile Discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Quatrième	L'État de droit et les libertés (lien possible avec les questions de harcèlement, de cyberharcèlement, de lutte contre la prostitution, etc.)	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Troisième	Citoyenneté active (lien possible avec la prise en compte de la sexualité dans la définition et le respect des droits humains)	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
CAP	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Seconde	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Première	Les violences sexistes et sexuelles portent atteinte à la cohésion d'une société démocratique ; étudier les actions menées pour lutter contre	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Terminale	Citoyenneté active (lien possible avec la liberté d'être soi parmi les autres, et les conditions sociales pour garantir cette liberté).	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.

COLLÈGE

Les horaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

Sixième : Apprendre à vivre dans une société démocratique

Attendus et objectifs

Au collège, l'élève arrive dans un nouvel espace réglé auquel il a été préparé pendant les deux premières années du cycle 3.

Il y poursuit l'apprentissage de la citoyenneté et affine sa compréhension de l'articulation entre l'individuel et le collectif en abordant des aspects fondamentaux de la vie dans une société démocratique : élire ses représentants et représenter les autres, respecter des règles collectives et comprendre pourquoi on les respecte – notamment sous l'angle de la laïcité scolaire –, protéger sa vie privée et celle des autres tout en participant à la vie publique. Prenant conscience de ses responsabilités, l'élève se familiarise avec certains principes fondamentaux : celui de la liberté de conscience, que garantit la laïcité ; celui de la dignité de la personne humaine, qui garantit à son tour le respect de sa vie privée et constitue une clef pour comprendre la raison d'être des règles et des lois de la démocratie.

Représenter les autres et servir l'intérêt général (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Représentation et démocratie représentative Vote	<ul style="list-style-type: none"> Les représentantes et représentants, choisis par un vote, portent la parole des autres, participent à des délibérations collectives et à la prise de décision ; à toutes les échelles (classe, collège, commune, département, région, (NC) province, Nouvelle-Calédonie, France hexagonale, Union européenne), ils répondent à des besoins collectifs : éducation, santé, secours, transport, enjeux du développement durable et de la transition écologique ; 	À partir des missions du délégué de classe et des autres fonctions représentatives au collège (éco-délégués, représentants au conseil de la vie collégienne) ou en dehors (conseillers (NC) municipaux juniors!), travailler sur les différentes échelles de représentation (jusqu'à l'Assemblée nationale et au Parlement européen) pour faire comprendre l'intérêt du vote, les responsabilités d'un représentant et la contribution de chacun à des prises de décision qui concernent l'intérêt général. Le Parlement des enfants peut être l'occasion, à partir d'un projet spécifique, de comprendre la notion d'intérêt général.
Intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> l'intérêt général est l'intérêt commun de tous les membres de la société. Il n'est pas toujours compatible avec les intérêts de chacun ; dans une perspective de développement durable, la définition de l'intérêt général prend en compte les générations futures ; 	[EDD] À partir d'objectifs de développement durable (ODD 12, 13, 14), faire comprendre le sens de l'intérêt général, pour passer du geste individuel à l'action publique ; suivre et expliquer les mécanismes d'une décision prise, soit dans une instance du collège (par les éco-délégués ou d'autres élèves), soit par une collectivité territoriale, voire par l'État.
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> les représentants élus sont responsables : ils expriment la parole des électeurs et suivent les règles des assemblées et des conseils dans lesquels ils sont élus. 	(NC) Ces démarches peuvent s'inscrire dans le parcours civique (visite de la mairie, participation à une séance publique du conseil municipal, projets engagés dans le cadre de la labellisation « E3D » ou par le biais des éco-délégués, participation à des concours de tris ou de collectes en collaboration avec des entreprises locales).

Respecter des règles et en comprendre la finalité : l'exemple de la laïcité à l'École (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Laïcité Liberté de conscience	<ul style="list-style-type: none"> La laïcité garantit la liberté de conscience et l'égalité de toutes les citoyennes et tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances ou opinions ; la neutralité de l'État à l'égard des religions et le libre exercice des cultes (loi de 1905) ; la liberté de conscience est celle de croire, celle de ne pas croire, celle aussi de changer de croyance ou de religion ; la laïcité est un principe juridique et non une opinion, elle diffère par conséquent de l'athéisme ou de l'agnosticisme, qui constituent des options philosophiques personnelles ; la laïcité à l'école protège la liberté de choix de chaque enfant : elle crée un espace neutre à l'abri des prosélytismes (loi du 15 mars 2004 ; Charte de la laïcité) ; dans ce but, la laïcité impose des règles à tous les membres de la communauté scolaire, elle prépare les élèves à vivre dans une communauté nationale où différentes opinions philosophiques et religieuses peuvent s'exprimer et être discutées dans le cadre de la loi. 	<p>À partir de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989 (art. 2, 12 à 14 et 28) et d'une étude de ses principes, définir ce que sont des droits, notamment la liberté de conscience, et expliquer que des devoirs découlent de ces droits.</p> <p>Comparer la loi du 15 mars 2004 (et sa traduction dans le règlement intérieur) avec les articles 4 et 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) et la Charte de la laïcité pour permettre aux élèves de comprendre pourquoi l'école est un espace particulier d'apprentissage les protégeant de toute pression et comment un interdit permet leur protection.</p> <p>En s'appuyant sur la conception française de la laïcité (art. 1 et 2 de la loi de 1905), faire comprendre aux élèves que ce principe s'applique différemment selon les espaces et personnes concernés (sphère publique, espace public, sphère privée), et mettre en évidence la particularité de l'école, pour les usagers et pour les personnels.</p> <p>La Journée de la laïcité du 9 décembre est l'occasion de valoriser les projets conduits sur ce thème.</p> <p>(NC) Ces démarches peuvent s'inscrire dans le parcours civique.</p>

Avoir des droits en tant que personne et respecter ceux des autres : l'exemple du droit à la vie privée (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
<p>Vie privée</p> <p>Identité dans un contexte numérique</p> <p>Responsabilité (dans ses pratiques communicationnelles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant comme l'adulte a droit au respect de sa vie privée (CIDE, DDHC et Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne) ; le droit au respect de la vie privée comprend le droit à l'intimité et la protection du droit à l'image ; l'intimité d'une personne recouvre la vie affective et sexuelle de cette personne ; <ul style="list-style-type: none"> ce droit doit être également respecté dans l'univers numérique et les réseaux sociaux (majorité numérique, données personnelles, traces numériques, réputation numérique). 	<p>Mettre en rapport, d'une part, des textes garantissant ce droit de manière générale et, d'autre part, l'article 16 de la CIDE ; montrer que le droit à la vie privée est adossé au droit à la vie (art. 6) et au droit à un nom et à une nationalité (art. 7 et 8).</p> <p>[EMI] À partir de situations concrètes, faire identifier aux élèves les risques liés aux usages numériques (cyberharcèlement, désinformation, risques pour la santé) pour faire comprendre pourquoi l'âge de la majorité numérique a été fixé à quinze ans par le législateur (loi du 7 juillet 2023).</p> <p>À l'appui des ressources proposées par la CNIL dans le cadre du CRCN et de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique, faire réfléchir à ce que sont des traces numériques, à la nécessité de les protéger (contre des usages commerciaux, mais aussi à des fins politiques) et à leur incidence sur la réputation d'une personne (tension entre droit à l'oubli et difficulté à le faire effectivement valoir).</p> <p>Le <i>Safer Internet Day</i>, inscrit dans le programme Phare, est l'occasion de sensibiliser les élèves à un usage raisonné du numérique.</p> <p>S'appuyer sur PIX.</p> <p><i>(NC) Ces démarches peuvent s'inscrire dans le parcours civique.</i></p>

Cinquième : Égalité, fraternité et solidarité

Attendus et objectifs

En classe de cinquième, il s'agit de faire comprendre le projet social de la République qui se fonde sur les valeurs et principes d'égalité et de fraternité. On élargit à sa dimension citoyenne le travail que mènent les élèves sur leur rapport à autrui et sur leur place dans la collectivité, en exposant les mécanismes visant à réduire, compenser, voire supprimer les inégalités. L'étude d'exemples de l'action de la puissance publiques en matière de protection et de solidarité permet d'illustrer la mise en œuvre de l'idéal de la fraternité républicaine. On souligne ainsi le rôle des différents acteurs et intervenants, ainsi que leur complémentarité, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, associatifs ou étatiques. La fraternité suppose de considérer l'autre comme son égal et d'estimer qu'il est du devoir de chacun de venir en aide aux autres en cas de nécessité.

Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations (9-11 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
<p>Égalité femmes-hommes</p> <p>Égalité en droits, parité</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la République française, garanti par la Constitution (article 3 du préambule de 1946 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. ») et des démocraties modernes, c'est aussi un objectif de développement durable (ODD5) ; <i>(NC) en Nouvelle-Calédonie, contexte spécifique pour les femmes kanak de droit coutumier ; </i> dans la vie professionnelle et quotidienne, de nombreuses inégalités demeurent et les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile ; 	<p>À partir de textes de loi, montrer que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est le résultat de combats : droit de vote des femmes en août 1944 <i>(NC) en France hexagonale, octroyé aux Françaises de Nouvelle-Calédonie et dépendances en avril 1945 (ce droit s'ouvre à mesure que s'étend la citoyenneté : il est ouvert par exemple aux Mélanésiennes à partir de 1945 et devient total en 1957) ; </i> droit d'exercer une profession sans autorisation du mari en 1965 ; loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) <i>(NC) votée en 1975 au niveau national, votée le 29 septembre 2000 au Congrès de la Nouvelle-Calédonie ; </i> loi sur la parité en 2000. <i>(NC) Étudier le militantisme de Néo-Calédoniennes pour l'égalité des droits. </i></p> <p>L'étude de la loi sur la parité permet de montrer comment on passe de l'égalité en droits à un égal accès aux mandats politiques, tout en soulignant les limites de l'application de la loi. <i>(NC) Les premières femmes néo-calédoniennes engagées en politique sont élues à Nouméa (1953), puis, bien plus tard dans le Nord (1999) et les îles.</i></p> <p><i>Femmes kanak et statut coutumier : exception dans le droit français. Selon l'article 75 de la Constitution et de la loi organique du 4 octobre 1958, le statut civil coutumier est un régime de droit civil dérogeant au code civil français. </i></p> <p>À partir de la représentation féminine et masculine des branches de métiers, d'une part, et à partir des inégalités salariales d'autre part, faire comprendre les décisions et l'action de l'État <i>(NC) et des institutions de la Nouvelle-Calédonie </i> dans ce domaine en se référant à l'article 6 de la</p>

<p>Discrimination Inclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> la discrimination est un délit qui contrevient au principe d'égalité. Le Code pénal définit la discrimination comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques » selon des critères liés à leur origine, à leur sexe, orientation sexuelle et identité de genre, à leur nationalité, à leur religion, à leur apparence physique, leur handicap, leur situation de grossesse, leur santé ou leur activité syndicale, etc. (art. 225-1), punie dans certaines situations constituant un traitement défavorable (art. 225-2) ; 	<p>DDHC (NC) et à la délibération n°118/CP du Congrès de la Nouvelle-Calédonie du 26 juin 2023 favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes (modifications du code du travail).¹</p> <p>Travailler avec les élèves sur les stéréotypes de genre à l'école, notamment à partir de données sur l'orientation et les carrières professionnelles. Mettre en rapport les freins dans la carrière des femmes et les actions conduites pour y remédier.</p> <p>En lien avec l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, étudier la prévention des violences sexistes et sexuelles pour assurer la sécurité de toutes et tous (NC) : analyser le rôle des acteurs, y compris associatifs, de la lutte contre les violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie.¹</p> <p>Ces démarches peuvent s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté visant à favoriser l'égalité filles-garçons (concours, interventions de partenaires associatifs, démarche de labellisation, etc.)</p> <p>(NC) Ces démarches peuvent s'intégrer dans le parcours civique, et peuvent aussi¹ nourrir le parcours (NC) Orientation¹ des élèves (« Découverte des métiers »).</p> <p>Travailler à partir de situations ayant donné lieu à l'intervention du Défenseur des droits. Partir d'une situation de scolarisation d'enfants en situation de handicap pour évoquer l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction.</p> <p>Montrer comment, dans le cadre du droit international (art. 23 CIDE), l'État cherche à corriger par la législation (loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école, (NC) <i>Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie de 2016</i>¹) des situations d'inégalités et à améliorer progressivement l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap.</p> <p>En se référant à la loi du 27 mai 2008 punissant les discriminations, étudier le cas d'une condamnation judiciaire (par exemple dans le monde du travail).</p>
<p>Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT</p>	<ul style="list-style-type: none"> à la racine des agissements discriminatoires se trouvent des mécanismes d'exclusion (stéréotypes, préjugés, etc.) qui réduisent l'identité d'un individu à son appartenance à un groupe que l'on stigmatise. On retrouve ces stéréotypes dans le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, punis par la loi ; 	<p>À partir de l'expression de stéréotypes ou de préjugés, montrer qu'ils constituent des mécanismes d'exclusion, parmi d'autres, qui peuvent être à l'origine d'agissements à caractère discriminatoire (injures, harcèlements, violences, etc.) punis par la loi.</p> <p>Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté visant à lutter contre les discriminations (concours, interventions de partenaires associatifs, commémorations, visites d'un lieu d'histoire et de mémoire, (NC) <i>Semaine des langues pour valoriser le plurilinguisme et la diversité culturelle en Nouvelle-Calédonie</i>,¹ etc.)</p> <p>(NC) Ces démarches peuvent s'intégrer dans le Parcours civique.¹</p>
<p>Harcèlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> les agissements discriminatoires sont aussi à la racine du harcèlement, y compris du harcèlement en ligne (depuis 2022, le harcèlement scolaire est reconnu comme un délit). 	<p>[EMI] En abordant des discours haineux en ligne, qu'ils soient oraux ou écrits, faire émerger les mécanismes d'exclusion et de harcèlement qui s'appuient sur des stéréotypes et des préjugés posés sur une identité puis s'appuyer sur des points de droit spécifiques à la discrimination choisie comme support d'étude.</p> <p>- (NC) Délibération N°106 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à l'avenir de l'École calédonienne du 15 janvier 2016 : « La Nouvelle-Calédonie veille [...] au maintien d'un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves et des personnels. Elle promeut un climat de confiance au sein d'une École calédonienne bienveillante et inclusive [...]. »¹</p> <p>Étudier comment le droit s'adapte pour mieux lutter contre les discours de haine (création de l'Observatoire de la haine en ligne rattaché à l'ARCOM créé par l'article 16 de la loi contre les discours haineux en ligne du 24 juin 2020 ;</p>

	<p>règlement européen sur les services numériques en ligne - Digital Services Act).</p> <p>Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation aux médias et à l'information (concours, interventions de partenaires, médias scolaires, etc.)</p> <p>(NC) Ces démarches peuvent s'intégrer dans le parcours civique et contribuer au développement des compétences numériques (CRCN). Le travail sur le harcèlement peut être inscrit dans le dispositif Phare ou la participation au concours « Non au harcèlement ».</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La solidarité et ses échelles (7-9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité Fraternité	<ul style="list-style-type: none"> Le principe de solidarité signifie que la Nation assure aux individus libres et égaux en droit une protection. Au nom de ce principe, lié à l'idéal de fraternité, l'État, (NC) le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les collectivités territoriales et la société civile (associations) unissent leurs forces pour réduire les inégalités et protéger les citoyennes et les citoyens contre les risques sociaux et environnementaux ; l'impôt traduit la participation des citoyennes et des citoyens à la solidarité nationale (impôts directs et indirects) ; la solidarité s'exerce également à l'échelle de l'Union européenne et, dans le cadre de l'aide au développement (y compris durable), (NC) à l'échelle régionale (Pacifique), à l'échelle mondiale (institutions internationales et ONG) ; (NC) à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, prérogatives propres au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; 	<p>Donner des exemples de missions des communes (NC) et des provinces.</p> <p>Prendre l'exemple de l'Éducation nationale pour comprendre la mise en œuvre du principe de solidarité : sa part dans le budget de l'État, (NC) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son ambition de réduire les inégalités en donnant à tous accès à la connaissance ; la contribution des communes (NC) et des provinces.</p> <p>Montrer la contribution des associations à la solidarité nationale et leur reconnaissance par l'État (intérêt public, exonération fiscale).</p> <ul style="list-style-type: none"> (NC) « Parrainage » du collège avec une association calédonienne dont les bénévoles viennent chaque année dans les classes. Les élèves entretiennent chaque année le contact et l'engagement en faveur de celle-ci. Semaine des associations au collège. Journée d'immersion dans les locaux d'une association auprès des bénévoles (ex : Croix rouge). <p>Ces démarches peuvent être intégrées au parcours civique ainsi que dans des projets d'éducation à la citoyenneté (interventions de partenaires et d'élus, appui sur les élèves élus aux conseils municipaux de jeunes, etc.) et dans le cadre de l'éducation économique, budgétaire et financière (Éducfi).</p> <p>[EDD] Montrer comment le droit international (accord de Paris sur le climat) prévoit une aide des pays développés aux pays en développement pour lutter contre les effets du changement climatique (atténuation et adaptation). (NC) Parmi les exemples proches de la Nouvelle-Calédonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> prendre un exemple dans la région Pacifique (Tuvalu) ; fonds européens de développement (FED) ; fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique ; forum des Îles du Pacifique (FIP) : aides régionales ; l'initiative Kiwa, outil de financement pour les projets résilients autour de la biodiversité, développée dans le Pacifique et en Nouvelle-Calédonie ; la Communauté du Pacifique.
Risques sociaux Sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> les risques sociaux (maladie, accident, invalidité, grossesse non désirée, perte d'emploi, perte d'autonomie liée à l'âge) sont tous les événements auxquels les individus risquent de ne pouvoir faire face avec leurs seules ressources. (NC) La caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et le régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM) participent de la solidarité (NC) territoriale ; le droit international garantit aux enfants le droit à la santé et à la sécurité sociale (art. 24 à 26 CIDE) ; (NC) plan de santé calédonien 2018- 	<p>[EDD] L'ODD 3 « Bonne santé et bien-être » constitue un point d'entrée pour expliquer une politique de prévention en matière de santé publique ; par exemple : les campagnes de vaccination, contre l'infection du papillomavirus humain, le programme national nutrition santé (PNNS), (NC) la santé scolaire et les visites médicales obligatoires (compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie, déléguée aux provinces). Ces exemples aident à comprendre la responsabilité de l'État (NC) et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de protection et de prévention et la responsabilité individuelle de chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> (NC) travaux sur l'insécurité routière en Nouvelle-Calédonie ; « Taxes sur les alcools et les tabacs » ou « Taxe sur les produits sucrés » destinées notamment à financer les politiques de prévention des risques sanitaires liés à leur consommation excessive dans la population locale.

Risques environnementaux	<p>2028, dit Plan Do Kamo ;</p> <ul style="list-style-type: none"> les risques environnementaux (pollutions, incendies, catastrophes naturelles liées ou non au changement climatique) nécessitent la mobilisation de moyens à toutes les échelles, pour la prévention, la mise en sécurité des personnes, l'aide aux victimes et la reconstruction (loi du 13 août 2004) ; (NC) spécificité de la Nouvelle-Calédonie qui, à la suite de la loi du pays n°2012-1 du 20 janvier 2012, a vu le transfert des compétences en matière de sécurité civile de l'État à la Nouvelle-Calédonie. Transfert effectif le 1^{er} janvier 2014, création de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR). 	<p>À partir de politiques publiques de santé, présenter des dispositifs nationaux, (NC) provinciaux d'accès aux soins, de prise en charge du grand âge, de développement des liens intergénérationnels, de lutte contre les déserts médicaux ainsi que leur mise en œuvre à l'échelle locale. Sensibiliser au don de sang, acte de citoyenneté et de solidarité.</p> <p>(NC) Ces démarches peuvent être intégrées au parcours civique.</p> <p>À partir de l'exemple d'un territoire touché par une catastrophe environnementale, étudier comment se déploie la solidarité nationale (NC) et régionale – tant par l'intervention des forces de sécurité intérieure (sécurité civile, police et gendarmerie), (NC) des forces armées en Nouvelle-Calédonie, que par la mobilisation des services de l'État – en vue de la prise en charge des victimes et de la reconstruction.</p> <p>(NC) Un exemple peut être pris dans la région Pacifique avec les risques cycloniques et les risques liés au changement climatique.</p> <p>Considérer les territoires touchés par une pollution lente et invisible en lien avec les activités humaines ; leurs répercussions sur la santé publique ; l'environnement et les politiques de gestion des risques (expositions aux polluants et perturbateurs endocriniens, qualité des eaux).</p> <p>Montrer que la sécurité civile est l'affaire de tous et souligner l'importance de la prévention. S'appuyer sur le dispositif des cadets de la sécurité civile.</p>
--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Quatrième : Défendre les droits et les libertés

Attendus et objectifs

La classe de quatrième s'attache à approfondir le sens du premier principe de la devise de la République : la liberté. Il s'agit de faire comprendre aux élèves comment la liberté se décline dans les libertés et comment celles-ci s'inscrivent dans un cadre légal qui les sauvegarde tout en les limitant au nom de l'intérêt général. La loi et l'organisation de la justice sont abordées comme des instruments en vue de la protection des individus, en tant qu'elles permettent de pallier les atteintes à leurs libertés et de maintenir l'ordre public garanti par l'État au nom de l'intérêt général de la Nation.

L'État de droit et les libertés (9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Libertés et droits fondamentaux Libertés individuelles et libertés collectives	<ul style="list-style-type: none"> Les libertés individuelles permettent aux citoyennes et aux citoyens d'être maîtres de leurs mouvements et de leurs choix (liberté de circulation ou de mariage, par exemple), mais aussi de leurs opinions et croyances (liberté d'opinion, liberté de conscience), ainsi que d'exprimer celles-ci (liberté d'expression), y compris en ligne. Les libertés collectives leur permettent de s'associer les uns avec les autres et de s'engager dans la vie de la société (droit de réunion, d'association, de manifestation, droit syndical, liberté de la presse). Il s'agit de libertés fondamentales et de droits inconditionnels associés à l'idée de dignité humaine ; 	<p>À partir de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (préambule, art. 2), de la Déclaration universelle des droits de l'homme (préambule, art. 1 et 2) et de la Convention internationale des droits de l'enfant, faire comprendre aux élèves que ces textes leur garantissent des droits et libertés au quotidien : intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 CIDE), liberté d'expression (art. 13), liberté d'association et de réunion (art. 15), liberté d'information (art. 17).</p> <p>À partir d'un exemple, étudier différents aspects de la liberté d'expression et de la liberté de la presse (définition, fondement en droit, enjeux, menaces, limites). (NC) Dresser l'inventaire de la presse écrite, radiophonique et télévisée en Nouvelle-Calédonie. Montrer son action pour informer la population malgré les difficultés rencontrées (comme le nombre limité des tirages de la presse écrite).</p> <p>[EMI] Travailler sur la liberté d'expression en ligne.</p>
Ordre public	<ul style="list-style-type: none"> nos libertés sont toutefois encadrées par la loi et limitées, en premier lieu par les libertés des autres, que nous n'avons pas le droit d'entraver ou de violer (art. 4 DDHC) ; ensuite par la défense de l'ordre public qui concerne non seulement la sécurité, mais également la tranquillité, la salubrité, le respect de la dignité de la personne humaine, qui permettent à chacun de jouir de ses droits et de ses 	<p>(NC) L'exemple de la Nouvelle-Calédonie illustre bien la manière dont l'arbitrage entre libertés et maintien de l'ordre public par l'État est une préoccupation constante, en particulier dans un contexte politique sensible.</p> <p>À partir de l'exemple de la lutte contre les dérives sectaires, montrer que la loi ne définit pas la secte (au nom de la liberté de croyance), mais permet de réprimer les dérives sectaires, qui portent atteinte à l'ordre public, mais aussi aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes.</p>

État de droit et hiérarchie des normes	<p>libertés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • les libertés sont garanties par le droit : elles figurent dans le bloc de constitutionnalité reconnu par le Conseil constitutionnel, et l'action de l'État elle-même est soumise à la justice (son action ne peut violer les droits du citoyen) ; 	<p>À partir de décisions du Conseil constitutionnel ou du Défenseur des droits, étudier les lieux de privation de liberté ; leur diversité, les contrôles auxquels ils sont assujettis.</p>
Justice et institutions judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • l'indépendance de la justice est une condition de l'État de droit, son organisation garantissant le traitement équitable des justiciables ; • les droits et libertés sont enfin garantis par des traités internationaux et leur respect contrôlé par des cours supranationales (Cour européenne des droits de l'homme notamment) ; • (NC) la justice est une compétence de l'État en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, il existe des assesseurs coutumiers qui statuent aux côtés du juge professionnel dans les affaires de droit civil relevant du statut civil coutumier. 	<p>À partir d'un cas précis (audience correctionnelle), présenter les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la justice : dualité des ordres de juridiction ; distinction première instance, appel et cassation ; rôle des cours suprêmes, Conseil d'État et Cour de cassation ; le rôle et le fonctionnement des jurys populaires ; la justice des mineurs et le droit à la protection.</p> <p><i>Ces propositions peuvent s'inscrire dans (NC) le parcours civique, un projet d'éducation à la citoyenneté, d'éducation aux médias et à l'information (concours Découvrons notre Constitution, intervention de partenaires dans le champ des médias et de l'information, Semaine de la presse et des médias dans l'école, etc.).</i></p> <p>(NC) Présenter la procédure de désignation d'un assesseur coutumier et son rôle. Étudier un exemple de conflit tranché par la justice civile coutumière.</p>

Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale (9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Ordre public et souveraineté nationale Défense	<ul style="list-style-type: none"> • La « sûreté » fait partie des droits affirmés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC, art. 2). Elle signifie à la fois que les droits du citoyen sont protégés et qu'il doit se trouver en sécurité. Les forces de sécurité intérieure, comme la police, la gendarmerie, les pompiers et les douanes, répondent à cette exigence ; • les forces armées ont vocation à défendre la souveraineté nationale, qui peut se trouver menacée ; elles ont aussi pour mission de servir la Nation quand elle est engagée par des traités ou comme membre d'organisations internationales comme l'ONU. La défense doit également affronter de nouveaux enjeux comme la guerre informationnelle et la cyberdéfense ; • la police de l'environnement assure la protection du droit de chacun à vivre dans un environnement « sain et équilibré ». 	<p>Aborder des exemples (plan Vigipirate, crise du Covid). Prendre l'exemple des incendies de forêt, pour montrer l'action des pompiers et de la sécurité civile, et en particulier la sécurisation des habitations.</p> <p>[EDD] Aborder un exemple d'action de (NC) la Délégation territoriale de l'Office français de la biodiversité (NC) en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. Appréhender les missions des (NC) Forces Armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) à partir d'une participation à une opération internationale (NC) ou régionale.</p> <p>[EMI] À partir de l'étude de tentatives d'ingérences étrangères repérées par VIGINUM, comprendre les mécanismes et enjeux de la guerre informationnelle.</p> <p><i>Ces propositions peuvent s'inscrire dans la participation aux exercices de sécurité de l'établissement, à différents dispositifs en lien avec l'éducation à la défense (classe de défense à la sécurité globale, intervention d'acteurs de la défense et de la sécurité).</i></p>

Troisième : Faire vivre la démocratie

Attendus et objectifs

La troisième, dernière année du cycle 4, offre une vue synthétique de la vie démocratique, dans une approche permettant de montrer comment les institutions de la République sont vivifiées par les débats qu'elles rendent possibles et qu'elles encadrent. Elle permet en outre de souligner que la vie démocratique repose essentiellement sur l'engagement effectif des citoyennes et des citoyens dans la vie économique, sociale et politique. La démocratie est ainsi envisagée comme un idéal à atteindre et non comme une réalité figée et immuable. Il en résulte que chaque citoyen peut agir et participer à la vie de la démocratie.

Les règles du jeu démocratique (6 à 8 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Constitution	<ul style="list-style-type: none"> • La Constitution, norme juridique fondamentale, garantit les droits et libertés, détermine la séparation des pouvoirs, ainsi que le contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement ; 	<p>Montrer comment fonctionnent les institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), mettre en évidence l'indépendance de l'autorité judiciaire et la garantie des droits et libertés ; - à partir d'un exemple concret, suivre le trajet d'élaboration d'une loi pour illustrer les rôles respectifs

<p>Séparation des pouvoirs et laïcité de l'État (vue en 6^e)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la Constitution de la V^e République fait référence à d'autres textes qui ont une valeur constitutionnelle (DDHC, préambule de la Constitution de 1946, Charte de l'environnement) ; • elle affirme que la République est laïque, ce qui signifie que l'autorité politique est indépendante des autorités religieuses. Toutefois, ces dernières peuvent participer au débat public dans les limites fixées par la loi (art. 35.1 et 36.3 de la loi de 1905) ; • depuis 1958, elle a été l'objet de plusieurs modifications qui témoignent du caractère évolutif de la République française, notamment pour prendre en compte les enjeux environnementaux (Charte de l'environnement) ; 	<p>de chaque institution ; - se pencher sur le travail d'une commission d'enquête parlementaire (NC) ou sur une commission d'enquête du Congrès de la Nouvelle-Calédonie .</p> <p>À partir de textes constitutionnels, montrer qu'il n'y a aucune référence religieuse dans le lien qui unit l'autorité politique à la Nation.</p> <p>(NC) Montrer qu'en Nouvelle-Calédonie la laïcité ne s'applique pas selon la loi de 1905 mais selon les décrets Mandel du 16 janvier et du 6 décembre 1939, permettant à des missions religieuses de bénéficier d'aides publiques. La laïcité dans certains Outre-mer français est donc un sujet complexe, où les principes républicains se conjuguent avec des adaptations spécifiques aux réalités locales. </p> <p>En lien avec le programme d'histoire, étudier et contextualiser les évolutions de la Constitution portant sur l'organisation des pouvoirs publics : élection du président de la République au suffrage universel direct à partir de 1962, importance accrue du Conseil constitutionnel à partir de 1971 (encore amplifiée par la réforme de 2008), introduction de la parité en 1999, passage du septennat au quinquennat en 2000, extension de la décentralisation en 2003, adjonction de la Charte de l'environnement en 2004, réforme de 2008.</p>
<p>(NC) Institutions de la Nouvelle-Calédonie </p>	<ul style="list-style-type: none"> • (NC) depuis 1998, la Constitution a connu des modifications visant à définir le statut de la Nouvelle-Calédonie, ses institutions et sa citoyenneté ; • la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie pose les défis et enjeux d'une identité calédonienne ; 	<p>(NC) En lien avec le programme d'histoire, après avoir étudié les évolutions statutaires de la Nouvelle-Calédonie, montrer qu'à partir de l'Accord de Nouméa, signé le 5 mai 1998, la Nouvelle-Calédonie devient une entité particulière de la République française en étant une collectivité <i>sui generis</i>, dont le statut est précisé par la loi organique du 19 mars 1999.</p> <p>Étudier l'organigramme des institutions calédoniennes, leurs principaux acteurs et leurs compétences respectives. À partir d'un exemple, suivre le vote d'une délibération ou d'une loi du pays au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Présenter les révisions constitutionnelles qui ont mené à la création des quatre listes électorales en Nouvelle-Calédonie : la liste électorale générale, la liste électorale complémentaire, la liste électorale spéciale pour les élections des membres du congrès et des assemblées de province et la liste électorale spéciale pour la consultation. Ces deux dernières jettent les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie qui se superpose aux citoyennetés française et européenne. Définir la citoyenneté calédonienne et ses formes d'exercices.</p> <p>Présenter les signes identitaires propres à la Nouvelle-Calédonie qui ont été adoptés et ceux qui restent à définir. Des travaux de création peuvent être menés avec les élèves sur les signes identitaires qui ne sont pas encore adoptés. </p>
<p>Institutions européennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • depuis l'après-guerre, la démocratie française s'inscrit dans les institutions du Conseil de l'Europe et de l'UE, qui élargissent le champ du débat et définissent une citoyenneté européenne. Au sein de l'UE, les États membres sont tenus d'appliquer le droit communautaire (traités, règlements, directives, décisions de la Cour de justice de l'UE) ; • (NC) la Nouvelle-Calédonie, pays et territoire d'outre-mer (PTOM) de l'Union européenne. 	<p>À partir d'un exemple de questions débattues au niveau européen, présenter les institutions européennes en montrant ce qui relève de la souveraineté des États et ce qui relève d'une logique supranationale.</p> <p>L'idée de citoyenneté européenne : un citoyen européen est habilité à faire valoir ses droits devant une juridiction européenne (Cour de justice de l'Union européenne ou Cour européenne des droits de l'Homme) ; à partir d'une procédure, aborder les différents droits liés à la citoyenneté européenne dans l'UE (traités européens et Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne).</p> <p>(NC) Contextualiser la place de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'UE en tant que collectivité française et donc comme un PTOM.</p> <p>En lien avec le programme de géographie, étudier un projet d'aménagement financé par le fonds européen de développement (FED), par exemple le Médipôle de Dumbéa, la route transversale de la Koné-Tiwaka, l'aquarium de Nouméa. </p> <p>Ces propositions peuvent s'inscrire dans (NC) le parcours</p>

		<i>civique</i> ! (concours Découvrons notre Constitution, (NC) du Congrès de la Nouvelle-Calédonie ou du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou d'une des trois Provinces}, rencontre avec un élu, intervention d'un partenaire, dispositif Passeport Educdroit, etc.).
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (1) : l'opinion (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Démocratie (vue en 6 ^e) délibérative et opinion publique	<ul style="list-style-type: none"> La démocratie est un régime où l'opinion publique joue un rôle capital, qui s'exprime par l'intermédiaire des médias, dont les médias sociaux, et qu'on essaie de saisir par des sondages de natures diverses ; 	[EMI] Développer l'esprit critique à partir d'une réflexion sur la notion d'opinion publique ainsi que sur la conception, la conduite et le rôle des sondages.
Information/désinformation Complotisme	<ul style="list-style-type: none"> l'information constitue donc un enjeu essentiel, tout particulièrement à l'ère du numérique et avec l'émergence des « intelligences artificielles » ; 	Étudier des exemples de désinformation et d'opérations de déstabilisation en s'appuyant sur la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. (NC) Cette étude peut s'appuyer sur l'exemple de la crise de 2024 en Nouvelle-Calédonie. Montrer comment la désinformation peut nourrir le complotisme, en lien notamment avec le racisme et l'antisémitisme. À travers la production d'une information, montrer l'importance de l'établissement rigoureux des faits et de la distinction entre croyance, opinion et savoir.
Lanceurs d'alerte	<ul style="list-style-type: none"> les médias sociaux sont eux aussi le lieu de débats et de mobilisations. Dans ce contexte, des lanceurs d'alerte prennent des risques pour informer leurs concitoyennes et leurs concitoyens. 	Analyser des exemples d'alerte ou de mobilisation dans les réseaux sociaux (le mouvement #MeToo, les affaires financières) ; le cas de Chelsea Manning ou celui d'Irène Frachon (lanceurs d'alerte), en s'appuyant sur la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Ces propositions peuvent s'inscrire dans (NC) le parcours <i>civique</i> , un projet d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information (concours ou intervention d'un partenaire en lien avec l'EMI, etc.) et contribuer au développement des compétences numériques (CRCN).

Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (2) : l'engagement collectif (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Citoyenneté active Élections et référendum	<ul style="list-style-type: none"> Les campagnes électorales et les campagnes référendaires sont des occasions de débats (entre tous les citoyens, comme entre ceux qui sont déjà ou aspirent à être des représentants politiques) et des moments décisifs de la vie démocratique – le vote n'étant pas obligatoire, mais marquant un engagement au sein de la cité ; les formes traditionnelles de l'engagement demeurent décisives : engagement politique et exercice d'un mandat, engagement syndical, engagement associatif ou humanitaire, démocratie scolaire ; l'engagement dans les institutions (armée, police, justice, éducation) ; l'exercice de la liberté de manifester permet aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et de faire pression sur les gouvernements. 	Exposer les différentes temporalités et modalités électorales (élections présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales, départementales, municipales, (NC) provinciales, européennes). Étudier une campagne électorale ou référendaire, (NC) en privilégiant des exemples pris en Nouvelle-Calédonie (campagnes référendaires, campagnes dans le cadre d'élections locales) . Examiner les procédures et le caractère public des délibérations municipales (filmées, enregistrées, données disponibles) (NC) en privilégiant des exemples pris en Nouvelle-Calédonie. Étudier des parcours d'engagement dans une institution ou une association, (NC) en privilégiant l'étude de parcours de personnalités de la Nouvelle-Calédonie engagées et en multipliant les formes d'engagement (politique, syndical, associatif, humanitaire) . Étudier le fonctionnement de la démocratie scolaire et insister sur le rôle que les élèves sont amenés à y jouer. Prendre l'exemple de l'engagement en faveur de la cause animale, (NC) en s'appuyant sur l'étude de l'action d'associations en Nouvelle-Calédonie. Présenter le service national universel (SNU), dispositif national permettant de découvrir différentes formes et domaines d'engagement. Ces propositions peuvent s'inscrire dans (NC) le parcours <i>civique</i> , un projet d'éducation à la citoyenneté aux médias et à l'information (intervention d'un partenaire, d'élus, de bénévoles d'associations, visite d'institutions publiques, actions concrètes d'engagement, etc.) ou (NC) dans un projet d'éducation à la défense. Proposition globale et synthétique : suivre le parcours

d'une loi, de la situation à laquelle elle répond jusqu'à son application (NC) nationale et en différé selon les Outre-mer | en passant par mobilisations et débats, pour voir le jeu des acteurs des institutions et appréhender comment agit le contrôle de l'action publique (par exemple la loi Veil de 1975 ou la loi sur le mariage pour tous en 2013).

LYCÉE

Parce qu'il porte des ambitions civiques communes pour toutes les lycéennes et tous les lycéens, le programme d'enseignement moral et civique du lycée présente des notions et contenus d'enseignement identiques pour toutes les voies. Sa mise en œuvre est toutefois adaptée aux horaires et aux différents contextes d'enseignement. Les horaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

Seconde : Droits, libertés et responsabilité

Attendus et objectifs

En classe de seconde, les acquis de la scolarité obligatoire sont mobilisés pour engager une réflexion renouvelée sur l'État de droit, sur son origine et son évolution. Il s'agit de souligner que l'État de droit garantit nos libertés, en même temps qu'un authentique pluralisme démocratique. Ainsi se poursuit la réflexion sur la laïcité, d'une part, et, d'autre part, sur le potentiel de création de nouveaux droits au sein d'une société démocratique. L'exercice des libertés appelle à la responsabilité, autant pour les sauvegarder ou les étendre que pour répondre aux considérables défis de la société contemporaine : la montée d'une information pléthorique et inégale, les risques environnementaux ou la transition écologique.

L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
État de droit (vu en 4 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> L'État de droit, dans lequel la justice est indépendante, les pouvoirs publics sont soumis au droit et les citoyens égaux devant la loi, est garant des libertés et des droits fondamentaux ; (NC) la Nouvelle-Calédonie, collectivité <i>sui generis</i>, possède un régime constitutionnel unique, issu des accords de 1988 et 1998, qui respecte l'État de droit, avec une organisation institutionnelle spécifique (provinces, congrès, gouvernement collégial) ; † 	<p>À partir des textes européens (Convention européenne des droits de l'homme - CEDH, Charte européenne des droits fondamentaux), définir, par une approche historique, l'État de droit en s'appuyant sur les éléments abordés en quatrième.</p> <p>Étudier une décision de justice administrative (Conseil d'État).</p> <p>(NC) Comprendre que le régime calédonien respecte l'État de droit (hiérarchie des normes, séparation des pouvoirs, égalité des droits), mais que le corps électoral restreint pour certaines élections suscite des débats. Les institutions, flexibles, peuvent s'adapter aux enjeux via le débat démocratique.</p>
Sécularisation Hiérarchie des normes	<ul style="list-style-type: none"> L'État de droit est le fruit d'une triple évolution : la sécularisation de la politique (séparation des autorités politique et religieuse), l'affirmation des droits fondamentaux de la personne humaine et la mise en place d'une hiérarchie des normes de droit (qui soumet l'appareil étatique lui-même à la loi) ; 	<p>Étudier un litige coutumier en Nouvelle-Calédonie montre l'articulation entre droit coutumier et droit civil français, régie par l'article 75 de la Constitution et la loi organique de 1999. Le droit coutumier, dérogoire, s'applique en matière d'état civil, mariage, filiation, propriété, et succession. Les institutions calédoniennes intègrent des spécificités locales tout en respectant l'État de droit. L'élaboration d'une loi du pays en donne un exemple. Toutes les lois et règlements peuvent être soumis à un contrôle de constitutionnalité et de légalité, y compris en Nouvelle-Calédonie. †</p>
Laïcité (vue en 6 ^e et 3 ^e) Pluralisme	<ul style="list-style-type: none"> en France, la distinction du politique et du religieux est adossée au principe de la laïcité, qui consacre la séparation des Églises et de l'État (loi de 1905) et impose la neutralité à ses agents. Ainsi, l'État ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En assurant que l'État traite de manière égale les citoyens, quelles que soient leurs convictions, la laïcité garantit de manière ferme la liberté de conscience et le pluralisme des croyances ; (NC) en Nouvelle-Calédonie, la laïcité a une dimension spécifique, car la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas ; † 	<p>Étudier la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2, 31, 44) : définir le principe de séparation, décrire son organisation, faire comprendre le primat du droit positif sur les règles religieuses et, notamment, en quoi il consolide les droits et les libertés publiques ; rappeler que la laïcité n'est pas l'athéisme.</p> <p>Étudier plus particulièrement les implications du principe de laïcité à l'école (primat des connaissances sur les croyances, espace de neutralité propre au développement de l'esprit critique) et dans le monde du travail, en distinguant services publics et entreprises privées, agents publics et usagers.</p> <p>(NC) Étudier la loi de 1905, ses exceptions (décrets Mandel de 1939, financement des missions religieuses et des écoles confessionnelles), et l'influence des Églises sur l'histoire et la politique locale. Comprendre que le principe de laïcité impose la neutralité des agents publics, limitant leur liberté d'expression dans le cadre de leurs fonctions mais protégeant leur liberté de conscience. †</p>
Ordre public (vu en 4 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> L'État de droit constitue une garantie des libertés fondamentales et ouvre 	<p>Par une recherche documentaire, expliquer comment de nouveaux droits répondant à une demande sociale forte</p>

	<p>une possibilité d'évolution de la loi. Il peut créer de nouveaux droits et de nouvelles libertés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'État de droit est promu par les nations démocratiques, par le Conseil de l'Europe et par l'Union européenne ; • l'État de droit n'est cependant pas exclusif de la restriction des libertés (par exemple pour le maintien de l'ordre public) ni de la privation de liberté (par exemple pour les individus condamnés par la justice). 	<p>(droits des femmes, maîtrise de la fécondité) ont été progressivement consacrés par la loi depuis les années 1960 : contraception, IVG, divorce par consentement mutuel, mariage pour tous, procréation médicalement assistée (PMA).</p> <p>(NC) En Nouvelle-Calédonie, les droits varient selon les statuts civils, avec une adoption tardive de certains droits comme l'IVG, le pacte civil de solidarité (PACS) et la PMA. Les cours européennes protègent l'État de droit, y compris en Nouvelle-Calédonie, comme cela est illustré par l'examen en 2009 d'une requête sur le corps électoral. </p> <p>Montrer, par l'analyse d'une décision, comment les cours européennes de Strasbourg et de Luxembourg contrôlent l'action de l'État en matière de droits fondamentaux (par exemple dans les lieux de privation de liberté). À partir d'une étude de cas (NC) sur le système carcéral de la Nouvelle-Calédonie (dont le taux d'incarcération est deux fois plus important que dans l'Hexagone) , aborder la question pénitentiaire, celle du maintien des droits et des devoirs civiques des détenus ou encore celle du sens de la peine dans un régime démocratique.</p> <p>(NC) La question de la constitutionnalité peut mener à des recours devant le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel ou la Cour européenne des droits de l'homme lorsque les droits fondamentaux ne sont pas respectés. Un exemple est celui des détenus du centre pénitentiaire de Nouméa, où les conditions de détention ont été jugées contraires à la dignité humaine par le Conseil d'Etat en 2020, soulignant les enjeux de la protection des droits fondamentaux en milieu carcéral.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
<p>Liberté de la presse (vue en 4^e) Liberté de l'information (vue en 4^e) Pluralisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La liberté de la presse et la liberté de s'informer constituent deux piliers fondamentaux de la démocratie. Remises en cause dans tous les régimes autoritaires, elles sont consubstantielles aux libertés d'opinion et d'expression, et elles permettent le pluralisme en matière d'information. 	<p>[EMI] Étudier le travail des journalistes : ses méthodes, sa déontologie, sa rigueur, mais aussi ses difficultés propres (pressions, censure ou autocensure, atteintes à la liberté de la presse), à partir d'un ou deux exemples concrets. S'appuyer sur les rapports établis par Reporters sans Frontières. Mettre à profit la rencontre avec des journalistes dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école.</p> <p>Pour aborder l'enjeu du pluralisme, évoquer la réglementation et les obligations des médias audiovisuels (ARCOM) concernant le pluralisme politique.</p> <p>(NC) Étudier les médias de Nouvelle-Calédonie (presse écrite, radio, télévision) pour interroger leur pluralisme et leur contribution à l'émancipation citoyenne (choix éditoriaux et orientations politiques, influence sur l'opinion publique, équilibre entre informations locales, territoriales et nationales). </p>
<p>Liberté d'expression (vue en 4^e)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrée par la loi, la liberté de la presse doit relever le défi du numérique, qui multiplie les possibilités d'information, mais altère la fiabilité des sources et fragilise les circuits de diffusion réglée de l'information. Par un phénomène de boucle, de nouvelles possibilités d'information donnent lieu à de nouvelles possibilités de désinformation ; • les médias sociaux sont un lieu de liberté d'expression, mais ils sont aussi un vecteur de désinformation et amplifient les « discours de haine ». 	<p>À partir des normes juridiques, montrer et expliquer que la liberté d'expression est garantie par la DDHC (art. 11) et encadrée par la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Sont notamment interdits la diffamation, l'incitation à la haine raciale (loi Pleven de 1972), le négationnisme (loi Gayssot de 1990), l'apologie du terrorisme (Code pénal, art. 421-2-5).</p> <p>[EMI] La nouvelle donne que constituent Internet et les réseaux sociaux. Engager une réflexion sur l'évaluation des sources d'information et sur les critères de leur fiabilité ; les problèmes soulevés par l'intelligence artificielle (IA), les algorithmes de recommandation ; les désordres informationnels (mésinformation, malinformation, désinformation, réinformation, « chambres d'écho »).</p> <p>Aborder la question de la régulation des médias sociaux au niveau national, européen (lois françaises, directives européennes) et mondial. Quelles réponses législatives ? Quelle est la responsabilité des utilisateurs ? Quelle est celle des fournisseurs d'accès ? (règlement européen sur les services numériques, Code européen des bonnes</p>

	pratiques contre la désinformation (2018), Pharos). Ces démarches participent au développement des compétences numériques (CRCN). (NC) En Nouvelle-Calédonie, l'exercice de l'esprit critique face aux flux d'informations sur Internet révèle que certains remettent en question les médias traditionnels. Cela suscite des interrogations sur le rôle des réseaux sociaux comme vecteurs de désinformation et de discours haineux, particulièrement en temps de crise (crise sanitaire de 2021, crise de 2024).
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Droits environnementaux Développement durable Transition écologique Responsabilité (vue en 6 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> Intégrée au bloc de constitutionnalité, la Charte de l'environnement (2004) consacre le droit à un environnement sain et engage la responsabilité individuelle et collective pour le respect et la protection du vivant et de la biodiversité ; le droit environnemental induit la responsabilité des États, des producteurs, et même des consommateurs ; L'animal y est institué comme « objet de droit » dans le contexte d'un « respect du vivant ». (NC) La politique environnementale de la Nouvelle-Calédonie, alignée sur la Charte de l'environnement tout en s'adaptant aux réalités locales, est illustrée par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN-NC), qui concilie protection du lagon et activités humaines. 	<p>Étudier la Charte de l'environnement en considérant son appartenance au bloc de constitutionnalité. À partir d'une recherche documentaire, discuter la notion de démocratie environnementale.</p> <p>Se saisir d'une des nombreuses questions d'actualité sur le sujet, à différentes échelles, des conférences internationales aux enjeux de consommation. Inciter les élèves à agir à leur échelle (écodélégués, CVL, etc.).</p> <p>Étudier des enquêtes conduites sur les groupes de pression (ou lobbies) et mesurer l'influence qu'ils peuvent avoir sur les politiques publiques liées à la santé ou à l'environnement.</p> <p>(NC) L'analyse des conflits d'usage et l'action des collectivités locales et associations, notamment pour la protection des requins, baleines, tortues vertes et dugongs, montrent l'évolution du droit local, incluant des exceptions pour respecter les pratiques coutumières. De plus, des initiatives comme l'économie solidaire, la consommation locale et la pêche responsable illustrent l'émergence du développement durable en Nouvelle-Calédonie. †</p> <p>Ces démarches peuvent s'articuler avec les actions d'éducation au développement durable.</p> <p>Les démarches proposées pour l'année de seconde peuvent s'inscrire dans les projets des classes engagées et être valorisées lors des séjours de cohésion du SNU (NC) en Nouvelle-Calédonie.</p>

Première : Cohésion et diversité dans une société démocratique

Attendus et objectifs

La classe de première aborde la question de la cohésion des sociétés démocratiques, dans lesquelles les diverses conceptions du monde et les cultures les plus diverses peuvent s'exprimer librement. La réflexion conduite met en regard les valeurs et les principes de la République française et, plus largement, le projet démocratique, avec la complexité de la réalité sociale. Comment ces valeurs et ces principes peuvent-ils être source de cohésion sociale ? Sous quelle forme de cohésion se traduisent-ils concrètement ? Comment forme-t-on une nation démocratique et comment la France se définit-elle comme une communauté nationale ? Par-delà la prise en compte des diversités, ces questions problématisent la nature et la dynamique du lien social en tant que tel.

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité et fraternité (vues en 5 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> En mettant en avant les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, la devise de la République française, comme l'article premier de la Constitution, indiquent que la Nation est porteuse d'un projet social. Celui-ci implique à la fois de lutter contre toutes les formes d'inégalité et de tisser des liens étroits de solidarité entre les citoyens ; 	<p>À partir d'un ou plusieurs cas (NC) de préférence en Nouvelle-Calédonie † (par exemple, le financement de l'école publique et les fonds sociaux à destination des élèves), étudier la notion de solidarité appliquée à différentes échelles, en abordant à la fois ses conditions formelles (rôle de l'impôt, logique d'assurance autant que d'assistance, contributions obligatoires ou dons volontaires, comme le don de sang), et ses modalités concrètes de mise en œuvre (redistribution, secours).</p> <p>Étudier la décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2018, reconnaissant la valeur constitutionnelle du principe de fraternité.</p> <p>(NC) Étudier la politique de rééquilibrage social, économique et politique instaurée par les accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa depuis 1989 en Nouvelle-Calédonie permet d'évaluer ses réussites et ses limites. Analyser la répartition des ressources entre les</p>

Égalité femmes-hommes (vue en 5 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • les inégalités économiques et sociales peuvent présenter un danger pour la cohésion sociale et la démocratie ; • l'égalité entre les femmes et les hommes illustre la manière dont un principe, objet de mobilisations et de politiques volontaristes, transforme progressivement la société, tout en se heurtant à diverses formes de résistance ; 	<p>trois provinces, via la clé de répartition et le mécanisme de péréquation. </p> <p>Après avoir dressé un état des lieux de la pauvreté en France (NC) et en Nouvelle-Calédonie , s'appuyer sur une ou deux actions clefs de l'État français (notamment menées par l'Agence nationale de cohésion des territoires) pour lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la mixité sociale (NC) (urbanisation du Grand Nouméa). L'étude de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie peut s'appuyer sur des actions de l'État visant à réduire les inégalités socio-spatiales (contrats de développement). </p> <p>Mettre en regard l'évolution juridique (textes nationaux et internationaux) et les données statistiques relatives à la place des femmes dans la vie quotidienne, l'univers professionnel, la vie politique (NC) y compris en Nouvelle-Calédonie , pour ouvrir un champ à la réflexion des élèves, notamment sur les causes historiques de ces inégalités (stéréotypes et préjugés). (NC) Montrer qu'en Nouvelle-Calédonie, l'application des lois en vue de l'égalité femmes-hommes est souvent retardée par rapport à l'Hexagone. La participation des femmes dans les instances coutumières et politiques reste limitée. </p> <p>Étudier la question de la représentation genrée des formations et des professions, et les actions mises en œuvre pour la dépasser. En lien avec l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, montrer que les violences sexistes et sexuelles portent atteinte à la cohésion d'une société démocratique ; étudier les actions menées pour lutter contre. (NC) À travers une recherche documentaire, les élèves pourront évaluer l'ampleur des violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie et réfléchir aux moyens d'améliorer l'efficacité des actions de lutte contre ces violences notamment intra-familiales. </p>
Discriminations et société inclusive (vues en 5 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • appuyée par la loi, la lutte contre les discriminations se nourrit du principe d'égalité et de celui de fraternité. La conception d'une société inclusive tournée vers les personnes en situation de handicap y ajoute un impératif de solidarité ; 	<p>Distinguer la définition juridique des discriminations (Code pénal, art. 225-1 et suivants) et la manière dont celles-ci sont ressenties ; examiner la question des moyens mis en œuvre par l'État pour mesurer les discriminations ; étudier l'action d'une institution (Défenseur des droits, Dilcrah, CNCDDH, etc.) ou d'une association luttant contre les discriminations (un exemple). [EMI] En lien avec les discriminations, aborder la question du traitement médiatique des minorités.</p>
Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT (vues en 5 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • portant atteinte à la cohésion d'une société démocratique, le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la xénophobie et la haine anti-LGBT sont punis par la loi ; 	<p>À partir d'exemples réels ou fictifs d'agissements discriminatoires (paroles, violences, harcèlement, etc.), réfléchir aux objectifs et aux contours des normes juridiques qui les punissent (loi du 1^{er} juillet 1972 dite loi Pleven ; loi du 13 juillet 1990 dite loi Gayssot ; loi du 30 décembre 2004).</p>
Pluralisme	<ul style="list-style-type: none"> • le principe de la laïcité vise à rendre possible la coexistence pacifique d'individus et de groupes dont les options philosophiques ou religieuses restent différentes. 	<p>Montrer l'importance de l'autorité arbitrale de l'État, notamment dans la police des cultes (loi de 1905, art. 27 et 28), et montrer qu'il crée ainsi les conditions de la coexistence et du pluralisme. La Cour européenne des droits de l'Homme reconnaît que des restrictions à la liberté de manifester sa religion ou ses convictions sont possibles. (NC) Aborder le principe de laïcité en Nouvelle-Calédonie pour montrer comment il favorise la coexistence pacifique entre croyances. Ces démarches peuvent s'appuyer sur la participation à un concours ou des interventions de partenaires.</p>

La République et la Nation (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Indivisibilité de la République Décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> • Disposant que la République est « indivisible » et que « son organisation est décentralisée », la Constitution de la Ve République assure un équilibre entre l'unité de la 	<p>À partir d'exemples en lien avec l'éducation, la santé et le travail, étudier (a) le statut et l'organisation des collectivités territoriales (NC) (étudier l'organisation des institutions de la Nouvelle-Calédonie) ; (b) la décentralisation et le transfert de certaines compétences</p>

<p>Nationalité et citoyenneté</p>	<p>Nation et la diversité de ses territoires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> la décentralisation opérée depuis 1982 a transféré certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales ; les territoires ultramarins ont vu leurs statuts évoluer ; (NC) en Nouvelle-Calédonie, les institutions allient indivisibilité de la République et décentralisation (avec trois provinces autonomes) ; <p>dans la République française, la communauté nationale est une communauté ouverte marquée par la possibilité d'acquérir la nationalité française (distinction du droit du sang et du droit du sol) comme par l'existence d'une citoyenneté européenne ;</p> <p>les questions mémorielles contribuent à une réflexion sur l'identité de la Nation, constituant, tantôt le ferment de son unité, tantôt un champ d'affrontements idéologiques et politiques ;</p> <p>l'idée de patriotisme constitutionnel exprime l'attachement des citoyens aux principes fondateurs de la République et de la démocratie françaises, ainsi que le souci de les voir respectés et de mieux en mieux réalisés ;</p>	<p>préalablement étatiques ; (c) le statut des territoires ultramarins pour définir le principe d'indivisibilité.</p> <p>(NC) Étudier le transfert des compétences de l'État vers les collectivités de Nouvelle-Calédonie depuis la loi organique de 1999 permet de comprendre l'autonomie de la collectivité. Aborder les débats entre partisans d'une hyper-provincialisation et ceux favorables à un renforcement des instances centrales. Identifier les exemples de compétences exercées par les collectivités calédoniennes, l'État et celles partagées. </p> <p>À partir de la question des langues régionales, reconnues dans la Constitution comme appartenant au « patrimoine de la France » (art. 75-1), faire le lien entre unité du territoire et reconnaissance d'une diversité des territoires (NC) (prendre l'exemple de l'enseignement de la culture et des langues kanak en Nouvelle-Calédonie) .</p> <p>Examiner les diverses procédures par lesquelles s'acquiert la nationalité française ; mettre en lumière des personnalités d'origine étrangère ayant joué un rôle significatif dans l'histoire nationale (s'appuyer sur le recueil <i>Portraits de France</i>) ; présenter les droits afférents à la citoyenneté européenne.</p> <p>(NC) L'analyse du projet néo-calédonien issu de l'accord de Nouméa, qui vise à forger un destin commun et à créer un peuple calédonien au sein de la République française, permet de comprendre les fondements de cette citoyenneté spécifique. Mettre en évidence les conditions d'acquisition de cette citoyenneté calédonienne, qui repose sur une combinaison du droit du sol et du sang. Mettre en avant la coexistence unique d'une triple citoyenneté (calédonienne, française et européenne) au sein de la nationalité française. </p> <p>Saisir les enjeux mémoriels à partir, par exemple, d'un personnage historique, d'un lieu, d'un monument ou d'un événement afin de clarifier le sens des commémorations et de discuter la notion de « devoir de mémoire ». Les exemples peuvent être choisis à différentes échelles (NC), de préférence en lien avec la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Étudier la mémoire en Nouvelle-Calédonie, liée à l'histoire coloniale et aux luttes indépendantistes, pour comprendre comment elle peut à la fois diviser ou rapprocher et donner lieu à des concurrences mémorielles. Explorer les initiatives autour de personnages, lieux, monuments ou événements ainsi que les projets de réconciliation, afin de clarifier le sens des commémorations et de discuter la notion de « travail de mémoire » pour construire un avenir commun. </p>
<p>Défense et sécurité nationale (vues en 4^e) Société numérique</p>	<p>la communauté nationale se matérialise aussi par l'existence d'une défense nationale. Celle-ci est confrontée à des enjeux renouvelés (terrorisme, cybersécurité, etc.) dans un monde à la fois de plus en plus interdépendant et soumis à des tensions économiques, politiques et culturelles constantes.</p>	<p>Comprendre ce que recouvre la notion de « sécurité nationale » introduite par le <i>Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i> (2008), en l'articulant aux perspectives d'une défense européenne.</p> <p>[EMI] À partir d'études de cas, (NC) à l'exemple du rôle des Forces armées en Nouvelle-Calédonie dans l'axe Indopacifique, présenter les modalités et les enjeux des « guerres hybrides ».</p> <p>Outre le service national universel (NC) y compris en Nouvelle-Calédonie , dont un des objectifs est de renforcer l'engagement des jeunes, la cohésion nationale, évoquer les dispositifs en lien avec la formation professionnelle : service militaire volontaire (NC) et adapté (SMA) , cadets de la République, classes de défense et de sécurité globales, classes et lycées engagés (en lien avec l'éducation à la défense).</p>

Terminale : La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision

Attendus et objectifs

La classe terminale parachève l'éducation à la citoyenneté active en approfondissant la question du débat démocratique. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont, dans une société de communication et à l'ère numérique, les citoyens s'informent et échangent, pour préserver une véritable éthique de la discussion. La délibération dans les institutions à différentes échelles fonde les démocraties, dans lesquelles la légitimité et l'efficacité des décisions reposent sur des échanges, controverses, négociations et consensus. Le programme permet également d'aborder les enjeux spécifiques du débat dans les institutions internationales, notamment dans l'Union européenne ou au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU). **Les principes et les espaces du débat démocratique (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Culture du débat et éthique de la discussion Partis politiques et société civile organisée	<ul style="list-style-type: none"> La République française est organisée de manière à permettre des débats entre les citoyens ainsi qu'entre leurs représentants, et elle garantit la possibilité de confronter des options différentes et même opposées. Les partis politiques tiennent une place essentielle dans la vie démocratique, garantissant le pluralisme politique (Constitution de 1958, art. 4), même si leur rôle est parfois remis en question ; 	<p>À partir d'un ou deux exemples de débats engagés sur des grands défis contemporains (environnement, numérique, bioéthique) (NC) ou d'exemples de débats en Nouvelle-Calédonie (avenir institutionnel, exploitation du nickel, politiques de santé publique, flux migratoires, enseignement des langues et de la culture kanak), étudier les principales positions tenues par les parties prenantes (partis, presse, organisations de la société civile) ; montrer qu'il peut y avoir des tensions entre principes, valeurs ou idéaux qui nécessitent des arbitrages (ce qui est le propre de la vie politique).</p> <p>Discuter du rôle et de la fonction des partis politiques : structuration de la vie politique (droite, centre, gauche(NC), à adapter au paysage politique calédonien), termes de leur remise en question contemporaine, importance historique du droit de vote et problème de l'abstention (NC) (notamment lors des élections européennes en Nouvelle-Calédonie).</p> <p>Analyser la vie politique néo-calédonienne, marquée par une double appartenance à des partis nationaux et locaux. Examiner le rôle des partis et de la société civile dans des débats sensibles, comme le corps électoral et l'avenir institutionnel, pour enrichir le débat démocratique en Nouvelle-Calédonie. †</p>
Opinion publique (vue en 3 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> l'opinion publique occupe une place centrale dans une société de communication : particulièrement manifeste au moment des consultations électorales ou référendaires (art. 11 de la Constitution), elle s'exprime à travers les médias et nourrit la vie politique ; elle peut également s'exprimer par voie de pétition ou de manifestation (liberté fondamentale inscrite dans le droit français depuis 1935) ; 	<p>[EMI] À partir de l'étude de sondages (commanditaire, méthodologie, multiplicité des interprétations possibles, diffusion dans les médias, y compris numériques), interroger la façon dont ils mesurent l'opinion publique et la rendent visible dans les médias traditionnels ou sur les réseaux sociaux : est-elle seulement exprimée par eux ou est-elle aussi produite par eux ?</p> <p>[EDD] Prendre l'exemple du changement climatique pour étudier le rapport entre théories scientifiques, médias et opinion publique ; pointer une concurrence des discours dits « scientifiques » selon leur provenance (ONG ou lobbies industriels).</p>
Démocratie participative	<ul style="list-style-type: none"> de nouveaux espaces de délibération ont diversifié les modalités de consultation des citoyennes et des citoyens, ainsi que leur association à la prise de décision, afin d'élargir leur participation à la démocratie ; dans les lycées, la démocratie scolaire permet aux élèves de participer au processus de décision ; 	<p>Recenser les différents espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale (conseils de quartier, budgets participatifs, (NC) consultations publiques et institutions consultatives comme le Sénat coutumier et le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie, † etc.), éventuellement y contribuer dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement. (NC) Les collectivités locales encouragent la démocratie participative, comme avec le budget participatif « Mon idée pour ma province » en province Sud. †</p> <p>Présenter le rôle du Conseil économique, social et environnemental et l'organisation de conventions citoyennes, et aborder la question du tirage au sort pour l'organisation de délibérations (exemple des conventions citoyennes sur le climat et sur la fin de vie).</p> <p>Évoquer le référendum d'initiative citoyenne (UE) ou partagée (France).</p> <p>(NC) Traiter la question de l'avenir institutionnel et de la collégialité du gouvernement local pour souligner l'importance du temps dans la maturation du processus démocratique. †</p>

Société numérique	<ul style="list-style-type: none"> avec le numérique et les réseaux sociaux, les nouvelles conditions du débat posent le problème de la place des discours experts ou scientifiques en démocratie et de leur mise en concurrence avec les discours individuels, lesquels sont amplifiés par les technologies de la communication. 	<p>[EMI] À partir d'exemples ou de l'expérience des élèves, chercher à rendre compte de ce que peut être un débat sur les médias sociaux (par exemple sur la vaccination (NC) ou le blocage de l'application TikTok en mai 2024 en Nouvelle-Calédonie!).</p> <p>Poser la question des critères pour la fiabilité d'une source à partir des méthodes du travail journalistique.</p>
Citoyenneté active (vue en 3 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> Sauf mesure judiciaire particulière, tous les citoyens de la République sont éligibles à des fonctions représentatives (maire, député, sénateur à partir de 24 ans, etc.) et ils ont donc accès à l'exercice de responsabilités sociales et politiques variées. Si le personnel politique est ainsi à la fois ouvert et renouvelable, c'est que tout citoyen a, en vertu de la loi, le statut de gouvernant potentiel. Les citoyens français sont également éligibles au Parlement européen. 	<p>Examiner les voies d'accès aux responsabilités politiques : associations, partis ; rôle des campagnes électorales. Prendre un exemple de professionnalisation politique d'une personnalité et poser la question de la nature de l'expertise en politique. Présenter les différentes possibilités d'engagement des jeunes (institutions, associations, partis politiques, syndicats, etc.).</p> <p>Réfléchir au rapport entre l'idée de démocratie et la réalité du renouvellement des responsables politiques (parité entre les femmes et les hommes, représentation des différentes catégories socio-professionnelles, place des minorités).</p> <p>(NC) Analyser les principes de la citoyenneté active en Nouvelle-Calédonie en présentant ses formes et ses limites.</p>

La délibération dans les institutions ((NC) néo-calédoniennes, nationales, européennes, internationales) (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Légitimité Consensus ou majorité (NC) Collégialité!	<ul style="list-style-type: none"> Dans les institutions, les représentants qui délibèrent trouvent leur légitimité dans l'élection ; dans le cadre institutionnel, toute délibération a vocation à se traduire par une décision (par consensus ou à la majorité). Le rôle du débat est en ce sens de fonder la légitimité de la décision prise ; 	<p>À partir d'une campagne électorale, réfléchir à ce qui contribue à la légitimité des élus (taux de participation) et à la façon dont se constitue une majorité au sein des institutions délibérantes (modes de scrutin, négociations) (NC) y compris en Nouvelle-Calédonie.!</p> <p>Étudier un ou plusieurs exemples afin de rendre compte des difficultés à parvenir à un consensus : les politiques migratoires française et européenne ; la protection de l'environnement et les normes sanitaires, etc.</p> <p>Étudier des procédures de résolution de blocage et leurs conséquences sur la vie démocratique : vote bloqué, engagement de la responsabilité du gouvernement (art. 49-3 de Constitution de la V^e République) ; majorité qualifiée au Conseil de l'Union européenne.</p> <p>(NC) Mettre en avant les avancées politiques et sociales permises par le consensus de l'accord de Nouméa. Souligner les difficultés à obtenir un consensus sur des sujets sensibles : exploitation du nickel, protection de l'emploi local et dégel du corps électoral spécial. Montrer que les représentants des diverses institutions locales sont élus ou désignés. Présenter l'originalité de l'exécutif collégial calédonien de différentes sensibilités obligées de travailler ensemble.!</p>
Droit européen	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration de la loi suit un parcours comprenant plusieurs étapes (projet ou proposition de loi, vote à l'Assemblée nationale et au Sénat, navette parlementaire, promulgation) ; la loi votée est soumise à un contrôle constitutionnel. Les lois peuvent aussi résulter de directives européennes ; (NC) le parcours d'élaboration d'une loi du pays en Nouvelle-Calédonie : projet ou proposition de loi du pays, avis des instances consultatives, contrôle du Conseil d'État, vote au Congrès, saisine possible du Conseil constitutionnel et promulgation ;! 	<p>Analyser un débat et sa traduction en matière de décisions et de politiques publiques à l'échelle nationale, européenne ou éventuellement internationale, par exemple sur les questions de bioéthique, de fiscalité, de laïcité, de migration de populations, ou celles liées à l'égalité entre les hommes et les femmes.</p> <p>Examiner la mise en œuvre d'une politique environnementale de l'Union européenne en soulignant les différents niveaux auxquels débattent différentes instances ; le principe de subsidiarité.</p> <p>Cette démarche peut prendre la forme d'une simulation de débat.</p> <p>(NC) Examiner le parcours d'élaboration d'une loi du pays en Nouvelle-Calédonie à partir d'un exemple de débat sur une compétence exercée exclusivement par la collectivité. Expliquer comment, même si la Nouvelle-Calédonie, en tant que PTOM, n'est pas directement soumise aux directives européennes, certaines décisions de l'État, prises en conformité avec celles-ci, peuvent avoir des</p>

Droit international	<ul style="list-style-type: none"> avec l'ONU, le projet d'une délibération mondiale trouve quelques points de consensus (notamment dans le domaine du développement durable et de la protection de l'environnement), mais se heurte à des situations de blocage. 	<p>effets indirects sur la collectivité.!</p> <p>[EDD] Aborder la fabrique des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'ONU et de l'UNESCO ; étudier les succès et échecs de la délibération internationale en prenant l'exemple des conférences sur le climat (COP) (NC), en particulier celles concernant la région de l'Océanie.!</p> <p>À partir de l'étude des projets de réforme du fonctionnement de l'ONU, montrer que l'institution est traversée par une tension entre principe démocratique (assemblée générale) et inégalité de puissances (conseil de sécurité).</p> <p>Le rôle et le fonctionnement de l'ONU peuvent être étudiés à travers le dispositif MNU (modélisation des Nations unies).</p>
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Le programme recouvre l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur peut choisir l'ordre de traitement des thèmes.

Droits, libertés et responsabilité

Attendus et objectifs

Au cours de la formation menant au CAP, les acquis de la scolarité obligatoire sont mobilisés pour engager une réflexion renouvelée sur l'État de droit, sur son origine et son évolution. Il s'agit de souligner que l'État de droit garantit nos libertés, en même temps qu'un authentique pluralisme démocratique. Ainsi se poursuit la réflexion sur la laïcité, d'une part, et, d'autre part, sur le potentiel de création de nouveaux droits au sein d'une société démocratique. Car l'exercice des libertés appelle à la responsabilité, autant pour les sauvegarder ou les étendre que pour répondre aux considérables défis de la société contemporaine : la montée d'une information pléthorique et inégale, les risques environnementaux ou la transition écologique. Cet enjeu essentiel est l'occasion d'aborder le fonctionnement de la démocratie délibérative à différentes échelles. Il permet de souligner un fondement des démocraties, garantissant la légitimité et l'efficacité des décisions.

L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
État de droit (vu en 4 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> L'État de droit est le fruit d'une triple évolution : la séparation des espaces politique et religieux, l'affirmation des droits fondamentaux de la personne humaine et la soumission de l'appareil étatique lui-même à la loi ; 	<p>À partir des textes européens (CEDH, Charte européenne des droits fondamentaux), rappeler et approfondir la définition de l'État de droit qui a été donnée en classe de quatrième. Étudier une décision de justice administrative.</p>
Laïcité (vue en 6 ^e et 3 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> en France, la séparation du politique et du religieux est adossée au principe de laïcité, qui consacre la séparation des Églises et de l'État et impose la neutralité à ses agents dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, l'État ne reconnaît, ne subventionne aucun culte. La laïcité garantit de manière ferme la liberté de conscience et le pluralisme des croyances. (NC) En Nouvelle-Calédonie, la laïcité a une dimension spécifique, car la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas ;! l'État de droit constitue à la fois une garantie des libertés fondamentales et la possibilité d'une évolution et/ou d'un approfondissement de la loi. Il crée de nouveaux droits et de nouvelles libertés. Membre de l'Union européenne, la France doit conformer son droit au droit européen ; l'État de droit n'est cependant pas exclusif de la restriction des libertés 	<p>Étudier la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2, 31, 44) : définir et expliciter le principe de séparation qui consolide les droits et les libertés publiques, rappeler le primat du droit positif sur les règles religieuses. Étudier plus particulièrement les implications du principe de laïcité à l'École (primat des connaissances sur les croyances, espace de neutralité propre à développer l'esprit critique) et dans le monde du travail, en distinguant service public et entreprises privées, agents publics et usagers.</p> <p>(NC) Étudier la spécificité de la laïcité en Nouvelle-Calédonie : la loi de 1905, ses exceptions (décrets Mandel de 1939, financement des missions religieuses et des écoles confessionnelles), et l'influence des Églises sur l'histoire et la politique locale. Comprendre que le principe de laïcité impose la neutralité des agents publics, limitant leur liberté d'expression dans le cadre de leurs fonctions mais protégeant leur liberté de conscience.!</p> <p>Dans une approche interdisciplinaire, on pourra étudier les évolutions contemporaines du droit européen du travail, notamment concernant les mineurs, en s'appuyant sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000), son article 32 (interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail) et les dispositions prévues par le Code du travail français (NC) et par le Code du travail de Nouvelle-Calédonie! (travaux interdits et réglementés, dérogation pour les jeunes en formation professionnelle).</p> <p>À partir d'une étude de cas (NC) sur le système carcéral de la Nouvelle-Calédonie (dont le taux d'incarcération est</p>

	(par exemple pour le maintien de l'ordre public) ni de la privation de liberté (par exemple pour les individus condamnés par la justice).	deux fois plus important que dans l'Hexagone), aborder la question pénitentiaire, celle du maintien des droits et des devoirs civiques des détenus ou encore celle du sens de la peine dans un régime démocratique.
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté de la presse (vue en 4 ^e) Liberté de l'information (vue en 4 ^e) Pluralisme	<ul style="list-style-type: none"> La liberté de la presse et la liberté de s'informer constituent deux piliers fondamentaux de la démocratie. Remises en cause dans tous les régimes autoritaires, elles sont consubstantielles aux libertés d'opinion et d'expression et elles permettent le pluralisme en matière d'information ; 	<p>[EMI] Le travail des journalistes : ses méthodes, sa déontologie, sa rigueur, ses difficultés propres (pressions, censure ou autocensure, atteintes à la liberté de la presse). S'appuyer sur les rapports établis par Reporters sans Frontières. Mettre à profit la rencontre avec des journalistes dans le cadre de la semaine de la presse et des médias dans l'École. Sur le pluralisme, évoquer la réglementation et les obligations des médias audiovisuels (ARCOM) concernant le pluralisme politique (NC), en montrant comment cela s'applique aux médias de Nouvelle-Calédonie. </p>
Liberté d'expression (vue en 4 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> encadrée par la loi, la liberté de la presse doit relever le défi du numérique, qui développe les possibilités d'information mais altère la fiabilité des sources et fragilise les circuits de diffusion réglée de l'information. Par un phénomène de boucle, de nouvelles possibilités d'information donnent lieu à de nouvelles possibilités de désinformation ; les médias sociaux sont un lieu de liberté d'expression, mais ils sont aussi un vecteur de désinformation et amplifient les « discours de haine ». 	<p>[EMI] La nouvelle donne que constituent Internet et les réseaux sociaux. Engager une réflexion sur l'évaluation des sources d'information et sur les critères de leur fiabilité ; les problèmes soulevés par l'intelligence artificielle (IA) ; les désordres informationnels (désinformation, « réinformation », « chambres d'écho »).</p> <p>Aborder la question de la régulation des médias sociaux au niveau national, européen (lois françaises, directives européennes) et mondial. Quelles réponses législatives ? Quelle est la responsabilité des utilisateurs ? Quelle est celle des fournisseurs d'accès ? (règlement européen sur les services numériques - Digital Services Act, Code européen des bonnes pratiques contre la désinformation (2018), Pharos).</p> <p>Ces démarches participent au développement des compétences numériques (CRCN).</p>

Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et sauvegarde de la biodiversité

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Droits environnementaux Développement durable Transition écologique Responsabilité (vue en 6 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> La Charte de l'environnement de 2004 a été intégrée au bloc de constitutionnalité en 2005 ; elle consacre le droit à un environnement sain et engage la responsabilité individuelle et collective face au respect et à la protection du vivant et de la biodiversité. (NC) La politique environnementale de la Nouvelle-Calédonie, alignée sur la Charte de l'environnement tout en s'adaptant aux réalités locales, est illustrée par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN-NC), qui concilie protection du lagon et activités humaines. 	<p>[EDD] Étudier la Charte de l'environnement en considérant son appartenance au bloc de constitutionnalité. En lien avec ses articles 2 et 3, étudier des exemples de mise en œuvre de la démarche « responsabilité sociétale des entreprises » à partir d'un ou plusieurs exemples de grands groupes (portée et limites). Se saisir d'une des nombreuses questions d'actualité sur le sujet, à différentes échelles, des conférences internationales aux enjeux de consommation. On peut inciter les élèves à agir à leur échelle (écodélégués, CVL, etc.).</p> <p>(NC) Étudier l'exemple du code de l'environnement d'une des trois provinces de la Nouvelle-Calédonie. L'analyse des conflits d'usage et l'action des collectivités locales et associations, notamment pour la protection des requins, baleines, tortues vertes et dugongs, montrent l'évolution du droit local, incluant des exceptions pour respecter les pratiques coutumières. De plus, des initiatives comme l'économie solidaire, la consommation locale et la pêche responsable illustrent l'émergence du développement durable en Nouvelle-Calédonie.</p>

La délibération dans les institutions ((NC) néo-calédoniennes, | nationales, européennes, internationales) : l'exemple des questions environnementales

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Démocratie représentative (vue en 6 ^e) Légitimité	<ul style="list-style-type: none"> Dans une démocratie représentative, la délibération a vocation à fonder la légitimité de la décision prise ; cette délibération pour prendre des décisions se retrouve aux échelles européenne et internationale ; 	<p>Étudier la portée et les limites des conférences internationales sur le climat (COP).</p> <p>(NC) Les institutions de la Nouvelle-Calédonie, expression de la démocratie à l'échelle locale (les provinces, le congrès, le gouvernement, le sénat coutumier, les conseils coutumiers). </p>
Démocratie participative	<ul style="list-style-type: none"> de nouveaux espaces de délibération ont diversifié les modalités de consultation des citoyennes et des 	<p>Recenser les différents espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale (conseils de quartier, budgets participatifs). Éventuellement y contribuer dans le cadre</p>

	citoyens, ainsi que leur association à la prise de décision, afin d'élargir leur participation à la démocratie ; <ul style="list-style-type: none"> • dans les lycées, la démocratie scolaire permet aux élèves de participer au processus de décision ; • avec le numérique et les réseaux sociaux, les discours individuels et privés concurrencent fortement ceux des experts ou des scientifiques. 	d'un projet de classe ou d'établissement sur le modèle de la convention pour le climat. (NC) Étudier l'engagement citoyen dans le Conseil calédonien de la vie lycéenne. Rendre compte de ce que peut être un débat sur les médias sociaux. Poser la question des critères pour la fiabilité d'une source à partir des méthodes du travail journalistique.
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohésion et diversité dans une société démocratique

Attendus et objectifs

La formation menant au CAP aborde la question de la cohésion des sociétés démocratiques, dans lesquelles la diversité des individus, leurs conceptions du monde et leurs cultures peuvent s'exprimer librement. La réflexion conduite met en regard les valeurs et les principes de la République française et, plus largement, l'idéal démocratique, avec les différences et la complexité de la réalité sociale. La question de l'engagement politique des individus pour servir la communauté est également soulevée. Comment ces valeurs et ces principes peuvent-ils être source de cohésion sociale ? Sous quelle forme de cohésion se traduisent-ils concrètement ? Comment forme-t-on une nation démocratique et comment la France se définit-elle comme une communauté nationale ? Par-delà la prise en compte des diversités, ces questions interrogent la nature et la dynamique du lien social en tant que tel.

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité et fraternité (vues en 5 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en avant les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, la devise de la République française indique que la Nation est porteuse d'un projet social. Celui-ci implique à la fois de lutter contre toutes les formes d'inégalité et de tisser des liens étroits de solidarité entre les citoyens ; 	<p>Étudier la notion de solidarité appliquée à différentes échelles, en abordant à la fois ses conditions formelles (rôle de l'impôt, logique d'assurance autant que d'assistance, contributions obligatoires ou dons volontaires) et ses modalités concrètes de mise en œuvre (redistribution, secours). Le financement de l'École publique par l'État et les collectivités territoriales ainsi que celui des fonds sociaux à destination des élèves pourront servir d'exemples concrets à l'étude. (NC) Les exemples de la Nouvelle-Calédonie doivent être privilégiés concernant les prélèvements fiscaux, les politiques sociales et le système de prise en charge : caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) ; régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM) ; aides médicales. </p> <p>Après avoir dressé un état des lieux de la pauvreté en France (NC) et en Nouvelle-Calédonie , s'appuyer sur une ou deux actions clefs de l'État français (notamment menées par l'Agence nationale de cohésion des territoires) pour lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la mixité sociale. (NC) Étudier les politiques d'aménagement du territoire en Nouvelle-Calédonie (exemples du Néobus, du Médipôle, du Centre Hospitalier du Nord, de la création de nouveaux lycées, etc.).</p>
Égalité femmes-hommes (vue en 5 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • l'égalité entre les femmes et les hommes illustre la manière dont un principe, objet de mobilisations et de politiques volontaristes, transforme progressivement la société, tout en se heurtant à diverses formes de résistance ; 	<p>Mettre en regard l'évolution législative, les textes nationaux et internationaux et les données relatives à la place des femmes dans la vie quotidienne, l'univers professionnel, la vie politique, pour ouvrir un champ à la réflexion des élèves. Étudier particulièrement la question de la représentation genrée des formations et des professions et les actions mises en œuvre pour la dépasser.</p>
Discriminations et société inclusive (vues en 5 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • la lutte contre les discriminations se nourrit du principe d'égalité et de celui de fraternité. La conception d'une société inclusive tournée vers les personnes en situation de handicap y ajoute un impératif de solidarité ; 	<p>Examiner la question des moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre les discriminations, notamment celles liées au handicap en milieu scolaire et dans le monde du travail (rôle du Défenseur des droits) ; étudier l'action d'une association luttant contre les discriminations (un exemple (NC) en Nouvelle-Calédonie).</p>
Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie et haine anti-LGBT	<ul style="list-style-type: none"> • le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la xénophobie et la haine anti-LGBT sont punis par la loi. 	<p>S'appuyer sur les travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'homme pour dresser un état des lieux de la question en France. Montrer l'action de la puissance publique, notamment au travers des lois (loi Gaysot, 1990). Ces démarches peuvent s'appuyer sur des temps forts</p>

(journée internationale des femmes, journée internationale des personnes handicapées), ou la participation à des concours (prix Ilan Halimi, Nous autres).

La République et la Nation

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Indivisibilité de la République Décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> Disposant que la République est « indivisible » et que « son organisation est décentralisée », la Constitution de la V^e République assure un équilibre entre l'unité de la Nation et la diversité de ses territoires ; (NC) en Nouvelle-Calédonie, les institutions allient indivisibilité de la République et décentralisation (avec trois provinces autonomes) ; † 	Étudier le statut et l'organisation des collectivités territoriales ; la décentralisation et le transfert de certaines compétences préalablement étatiques ; le statut des territoires ultramarins. On pourra notamment prendre des exemples en lien avec l'éducation, la santé et le travail.
Nationalité et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> la communauté nationale est une communauté ouverte marquée par la possibilité d'acquérir la nationalité française comme par l'existence d'une citoyenneté européenne ; 	Examiner les diverses procédures par lesquelles s'acquiert la nationalité française ; mettre en lumière des personnalités d'origine étrangère ayant joué un rôle significatif dans l'histoire nationale (s'appuyer sur le recueil <i>Portraits de France</i>) ; présentation des droits afférents à la citoyenneté européenne. (NC) Mettre en avant la coexistence unique d'une triple citoyenneté (calédonienne, française et européenne) au sein de la nationalité française. †
Défense et sécurité (vues en 4 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> la communauté nationale se matérialise aussi par l'existence d'une défense nationale. Celle-ci est confrontée aux enjeux d'un monde à la fois de plus en plus interdépendant et soumis à des tensions économiques, politiques et culturelles constantes. Différents dispositifs permettent à la jeunesse de s'engager au service de la défense et de la sécurité nationales. 	Comprendre ce que recouvre la notion de « sécurité nationale » introduite par le <i>Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i> (2008), tout en présentant les perspectives d'une défense européenne. Outre le service national universel, dont un des objectifs est de renforcer l'engagement des jeunes et la cohésion nationale, on évoquera les dispositifs en lien avec la formation professionnelle : service militaire volontaire, (NC) service militaire adapté (SMA), Service civique en Nouvelle-Calédonie, † cadets de la République, classes de défense et de sécurité globale, classes et lycées engagés (éducation à la défense). (NC) Étudier les acteurs de la sécurité civile, de la force publique ainsi que les forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) au service de la défense et de la sécurité en Nouvelle-Calédonie.

L'engagement politique des citoyennes et citoyens au service de la société

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Citoyenneté active (vue en 3 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> Sauf mesure judiciaire particulière, tous les citoyens et citoyennes de la République sont éligibles à des fonctions représentatives (par exemple maire, député, sénateur) et ils ont donc accès à l'exercice de responsabilités sociales et politiques variées. Si le personnel politique est ainsi à la fois ouvert et renouvelable, c'est que tout citoyen a, en vertu de la loi, le statut de gouvernant potentiel. 	Examiner les voies d'accès aux responsabilités politiques : associations, partis. Le rôle des campagnes électorales. Prendre un exemple de « professionnalisation » politique d'une personnalité. Présenter les différentes possibilités d'engagement des jeunes (institutions, associations, partis politiques, syndicats, etc.). Confronter l'idéal de démocratie et la réalité du renouvellement des responsables politiques (parité femmes-hommes, représentation des différentes catégories socio-professionnelles, place des minorités).

Brevet de technicien métiers de la musique

Programme préparatoire à l'épreuve A2 – Session 2026

NOR : MENE2516410N

→ Note de service du 10-6-2025

MENESR – DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs
Réf. : arrêtés du 22-4-1966 et du 18-1-1969 modifiés

La seconde partie de l'épreuve A2 (histoire de la musique et critique d'enregistrement) du brevet de technicien métiers de la musique fait l'objet d'une question choisie dans un programme limitatif annuel de thèmes musicaux. Pour l'année scolaire 2024-2025, en vue de la session 2025, le programme limitatif à étudier est constitué des deux thèmes suivants :

- **L'ouverture du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle**, qui est la reconduction de l'un des deux thèmes de la session 2025 ;
- **Le devoir de mémoire à travers la musique du XX^e siècle**, qui est un nouveau thème.

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint à la directrice générale,
Jean Hubac

Fête du sport 2025

Lancement et coordination de la Fête du sport organisée le 14 septembre 2025

NOR : SPOV2517104C

→ Circulaire du 13-6-2025

MSJVA - DS - MI

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux préfètes et préfets de département ; aux recteurs et rectrices de région académique ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux secrétaires générales et secrétaires généraux de région académique et secrétaires générales et secrétaires généraux d'académie ; aux déléguées et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; au directeur général de l'agence nationale du sport ; au directeur général de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance ; au directeur général de l'institut français du cheval et de l'équitation ; au directeur de l'école nationale des sports de montagne ; au directeur de l'école nationale de voile et des sports nautiques ; aux directeurs et directrices de centres de ressources, d'expertise et de performance sportive ; aux directeurs et directrices techniques nationaux ; à la directrice générale de la cohésion et des populations de Guyane ; aux conseillères et conseillers du directeur académique des services de l'éducation nationale, chefs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Le 14 septembre 2024, en marge de la célébration des athlètes olympiques et paralympiques sur les Champs-Élysées, le président de la République a annoncé la création d'une Fête du sport. En héritage de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) à Paris et de la Grande Cause nationale 2024 (GCN2024), ce rendez-vous devient annuel et poursuit une double ambition : **promouvoir la force sociétale du sport et inciter les Français à pratiquer davantage.**

Temps fort de la rentrée, la Fête du sport, en 2025, sera également le point d'orgue d'un été festif dédié aux célébrations du 1^{er} anniversaire des JOP de Paris 2024. Elle se concrétisera au travers de l'organisation d'événements populaires partout en France et sera plus particulièrement incarnée par **un événement symbolique à Paris, le dimanche 14 septembre 2025, auquel répondront des temps forts dans chaque département** lors du même week-end. La Fête du sport s'inscrit au sein d'un mois de septembre dédié à la promotion de la pratique des activités physiques et sportives sous toutes leurs formes au travers des forums associatifs de rentrée, de l'opération Sentez-vous sport portée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ainsi que dans le cadre de la semaine européenne du sport, de la journée paralympique portée par le Comité paralympique et sportif français (CPSF) et des journées nationale et internationale du sport scolaire et universitaire. La Fête du sport a vocation à s'ancrer durablement dans le calendrier national, tous les 14 septembre. Un comité de pilotage national, regroupant l'ensemble des parties prenantes (État, mouvement sportif, collectivités territoriales et acteurs économiques) a été installé par madame la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Il permet la coordination de l'ensemble des acteurs dans l'objectif de la réussite de la Fête du sport.

1. Mobilisation de l'ensemble des services de l'État

a. Mobilisation des partenaires sur l'ensemble du territoire

Le 14 septembre 2025 constituera un temps fort dans un mois dédié à la promotion du sport. Dans cet objectif, **les préfets de département, via notamment les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), doivent mobiliser l'ensemble des services de l'État et se rapprocher de leurs partenaires locaux**, particulièrement les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs économiques, **pour s'assurer de la mise en œuvre d'événements** permettant la découverte et la pratique d'activités physiques ou sportives sur l'ensemble du territoire départemental. L'enjeu est d'aller au contact de l'ensemble des Français, notamment les plus sédentaires, en sortant des enceintes sportives habituelles pour investir des lieux iconiques et/ou populaires.

b. Organisation d'un temps fort dans chaque département

La Fête du sport sera incarnée par un événement majeur à Paris auquel devra répondre un temps fort dans chaque département. **Les SDJES veilleront à ce qu'une manifestation d'ampleur puisse être opérée**, particulièrement dans la ville chef-lieu, permettant de proposer des situations de pratique sportive inclusives tout en mettant en avant une communication sur les bienfaits d'une activité sportive régulière pour chacune et chacun tout au long de la vie. La visibilité de la marque Fête du Sport devra être renforcée sur l'ensemble de ces opérations. Afin de garantir un engagement large des parties prenantes départementales, au premier rang desquels les collectivités territoriales, les préfets veilleront à mobiliser l'ensemble des partenaires locaux autour des SDJES chargés du suivi de ces événements. Les services communication des préfetures pourront être mobilisés pour décliner et relayer les outils de communication nationale et garantir une diffusion large de la Fête du sport.

Ces événements ont vocation à mettre en lumière les clubs sportifs locaux et à favoriser l'engagement durable du plus grand nombre dans une pratique sportive régulière. Il est ainsi attendu que chaque manifestation prévoie la possibilité d'informer le public sur les dispositifs existants pour faciliter l'accès au sport et l'inscription, par la prise d'une licence, en club (tels que le pass Sport notamment.).

c. Labellisation des événements Fête du Sport

Les délégations régionales académiques à la jeunesse, l'engagement et au sport (Drajes) mettent en œuvre la labellisation des actions Fête du sport qui se déroulent en priorité les 13 et 14 septembre 2025 et à titre dérogatoire du 6 au

21 septembre 2025, et **qui ne relèvent pas du cadre de l'opération Sentez-vous sport.**

Cette campagne opérée par les Drajes, sera ouverte dès la fin du mois de mai et s'achèvera le mercredi 10 septembre 2025, date de clôture de la plateforme de dépôt des dossiers.

Tout type de structure organisatrice d'évènement peut prétendre à cette reconnaissance : association, collectivité, établissement public, entreprise, écoles, etc. Dans le cadre d'un accord entre le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (MSJVA) et le CNOF, **les évènements labellisés Sentez-vous sport se déroulant du 6 au 21 septembre 2025 bénéficieront automatiquement du label Fête du sport.** La labellisation Sentez-vous sport portée par le CNOF (délivrée au niveau national) débute en mai et s'achèvera à la mi-septembre.

Les organisateurs d'évènements se manifestent au travers d'un formulaire accessible (par région) sur le site du MSJVA via le lien suivant : <https://www.sports.gouv.fr/fete-du-sport-labellisez-vos-evenements-9813> Ils s'engagent à respecter la charte de la Fête du sport (transmise en annexe) qui implique notamment la tenue des évènements dans des lieux emblématiques ou populaires, s'adressant prioritairement aux publics éloignés de la pratique, présentant un caractère festif et proposant une organisation écoresponsable.

Les Drajes reçoivent une notification via l'adresse générique prévue, instruisent ces demandes et décident de l'attribution du label. L'instruction est réalisée au fil de l'eau à compter de l'ouverture de la plateforme et s'achève le mercredi 10 septembre à 18h. Tout évènement labellisé apparaît sur une carte interactive sur une page dédiée du site Internet du MSJVA dont le lien vous sera communiqué ultérieurement. Cet outil cartographique permettra le suivi des actions au niveau central et déconcentré et leur promotion auprès du grand public.

Deux points d'étape sur la labellisation permettront d'évaluer le niveau de mobilisation et, le cas échéant, de mettre en œuvre tout moyen permettant de renforcer l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Ces points d'étape auront lieu respectivement, lors de webinaires dédiés avec les chefs de pôle sport des Drajes, les mardi 1^{er} juillet et jeudi 28 août 2025.

2. Participation des établissements publics du sport

La Fête du sport constitue une occasion d'ouvrir et de mettre en valeur les établissements publics du sport. Ces opérations viseront à mettre en lumière la qualité et la diversité des pratiques proposées par les établissements en proposant la découverte des installations et des initiations aux pratiques représentées sur site. Elles pourront également être l'occasion de permettre au grand public de rencontrer les meilleurs sportifs français ou ceux qui visent à le devenir. Ces évènements auront à être labellisés. Pour les établissements excentrés des bassins de vie, il sera possible, le cas échéant, d'organiser un évènement hors les murs afin de toucher un public plus important.

3. Engagement des fédérations sportives

Les directions techniques nationales devront pleinement s'impliquer pour contribuer à la communication autour de la Fête du sport, notamment par la mobilisation des sportifs des projets de performances fédéraux et des équipes de France. Les conseillers techniques sportifs seront mobilisés pour faciliter l'organisation d'évènements sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les chefs-lieux de département.

Le mouvement sportif sera par ailleurs pleinement engagé pour la réussite des évènements organisés sur l'ensemble du territoire, en lien également avec la campagne Sentez-vous sport portée par le CNOF.

4. Volet communication

Au niveau national, une cartographie des évènements labellisés Fête du sport sera mise en ligne sur le site Internet du MSJVA. L'objectif est de valoriser la diversité des actions organisées dans ce cadre.

Un kit de communication et son mode opératoire, seront mis à disposition des organisateurs labellisés. Celui-ci sera également partagé avec les référents communication des rectorats et des préfectures, en lien avec le référent de la délégation à la communication de la jeunesse et des sports (Delcom JS). La mobilisation de ces interlocuteurs est essentielle pour amplifier les actions dans le cadre d'un plan de communication concerté.

En matière de communication presse et digitale, vous pouvez dès à présent utiliser l'identité visuelle de la Fête du sport dans vos communications, le kit de communication sera transmis par voie électronique.

5. Sécurisation des évènements

Afin d'assurer la sécurisation de ces évènements, les préfets devront recenser, en lien avec les SDJES et les partenaires locaux, les manifestations qui se tiendront dans leur département. Pour chacune d'entre elles, qu'elle soit organisée dans le cadre de Sentez-vous sport ou de la Fête du sport, une évaluation des dispositifs de sécurité à mettre en œuvre devra être effectuée et les préconisations indispensables devront être communiquées aux organisateurs, notamment en fonction de leur lieu (établissement recevant du public [ERP], voie publique, etc.) et de l'affluence prévue. Les préfets s'assureront du niveau de mobilisation des polices municipales.

Pour les évènements les plus importants, notamment ceux qui se tiendront dans les villes chefs-lieux de département, les préfets sont tenus de transmettre, dans les plus brefs délais, aux préfets de zone et de défense et de sécurité, une expression de besoins en renfort d'unités de forces mobiles. Celle-ci devra être établie en lien avec les responsables locaux des forces de sécurité intérieure.

6. Modalités d'évaluation

Afin de mesurer l'impact de la Fête du sport, un bilan intermédiaire sera réalisé par la direction des sports lors du webinaire du 1^{er} juillet 2025.

Un formulaire d'évaluation Jotform sera adressé aux Drajes afin qu'elles le relaient dès le 15 septembre 2025 aux structures

qu'elles auront labellisées. Ce questionnaire comprendra notamment un volet quantitatif pour évaluer le nombre total de participants et en particulier le public féminin, les personnes en situation de handicap et les personnes éloignées de la pratique accueillies sur l'évènement.

Votre mobilisation sera déterminante pour mettre en œuvre une Fête du sport ambitieuse, continuation de la fête populaire des JOP et de la GCN2024.

La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
Marie Barsacq

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur,
Bruno Retailleau

Annexe(s)

📄 [Annexe – Charte de la Fête du sport](#)

Cahier des charges

« Fête du Sport 2025 »

Appel à projets



PRÉAMBULE

Le 14 septembre 2024, en marge de la célébration des athlètes sur les Champs-Élysées, le Président de la République a annoncé la création d'une **Fête nationale du Sport**. Dans la continuité de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Grande Cause Nationale 2024, ce rendez-vous annuel poursuit une double ambition : **promouvoir la force sociétale du sport et inciter les Français à pratiquer davantage**.

La Fête du Sport 2025 constituera un temps fort de la rentrée et le point d'orgue d'un été festif, dédié aux célébrations du 1^{er} anniversaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle s'inscrit pleinement dans une volonté collective de faire vivre l'héritage des Jeux et d'amplifier l'élan national autour de la pratique sportive.

La Fête du Sport doit mettre en mouvement l'ensemble des citoyens et susciter l'envie de pratiquer une activité physique et sportive, tout en valorisant le rôle du sport dans la société.

La Fête du Sport sera un lieu festif et convivial pour la pratique et l'initiation au sport, dédié au sport bien-être et mettant en avant celles et ceux qui font le sport, athlètes, para-athlètes, bénévoles, cadres du sport, etc.

APPEL À PROJETS

1. Les porteurs de projet éligibles

Peuvent répondre à cet appel à projets les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les entreprises et les associations.

2. Objet

L'appel à projets de la Fête du Sport 2025 a pour objectif d'encourager et de soutenir des initiatives permettant :

- **de renforcer et valoriser le rôle sociétal du sport**, en rappelant notamment son rôle majeur dans la lutte contre la sédentarité, enjeu majeur de santé publique, et en mettant en lumière l'engagement des bénévoles et la force du lien social ;
- **d'inciter les Français à adopter un mode de vie actif et sportif**, en facilitant la découverte des disciplines sportives accessibles à toutes et tous ;
- **de faire vivre l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, en mobilisant citoyens, clubs et collectivités autour des valeurs du sport, et en renforçant l'attractivité des clubs sportifs partout en France.

3. Les dates

La Fête du Sport 2025 se tiendra sur l'ensemble du territoire le dimanche 14 septembre 2025, date officielle de l'événement. À titre dérogatoire, certains événements pourront également être organisés entre le 6 et le 21 septembre 2025, afin de mobiliser le plus grand nombre.

4. Les publics cibles et les territoires

L'objectif de l'opération est de réunir l'ensemble de la population dans le cadre d'événements festifs autour du sport, en portant notamment une attention particulière aux publics les plus éloignés de la pratique sportive que sont les femmes, les étudiants, les seniors et les personnes en situation de handicap.

Le caractère grand public et inclusif des événements doit être une constituante forte de la conception des projets.

Un porteur de projet – qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un établissement scolaire, d'une entreprise ou d'une association sportive – pourra proposer des événements se déroulant sur plusieurs sites (multi-sites). La localisation exacte pour chacun des événements et le nombre de disciplines sportives visées devront être précisés à chaque fois dans le formulaire à renseigner sur la plateforme en ligne, afin de permettre l'affichage de l'événement sur la carte interactive dédiée.

5. Types d'actions soutenues

Les actions soutenues doivent s'inscrire dans une ambiance conviviale et répondre aux critères suivant :

- Proposer des initiations sportives accessibles à toutes et tous ;
- offrir un accès gratuit aux activités proposées ;
- promouvoir les bienfaits et les valeurs du sport ;
- présenter un caractère festif ;
- encourager à pratiquer 30 minutes d'activité physique et sportive par jour ;
- être organisées, dans la mesure du possible, dans des lieux iconiques et populaires ;
- s'adresser au grand public, avec une attention particulière pour les publics éloignés de la pratique ;
- intégrer une démarche d'éco-responsabilité.

6. L'accompagnement des projets

Un comité de pilotage national associant les services de l'État, les acteurs du mouvement sportif menés par le CNOSF et le CPSF, les réseaux des collectivités territoriales, ainsi que les acteurs sportifs privés soutenant l'opération, est mis en place afin d'assurer le suivi de l'opération et sa promotion sur l'ensemble du territoire.

7. Labellisation

Les événements organisés dans le cadre de la Fête du Sport 2025 peuvent faire l'objet d'une labellisation officielle par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Elle est attribuée par les services déconcentrés du ministère, les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Pour cela, les porteurs de projets doivent :

- Déposer leur candidature sur la plateforme nationale dédiée (sports.gouv.fr). Aucune autre voie de dépôt ne sera acceptée.
- Renseigner le formulaire officiel via la plateforme ;
- S'engager à respecter la Charte du Label « Fête du Sport 2025 ».

Les projets labellisés bénéficieront du kit numérique de communication associé à l'opération, de son mode opératoire, et de la mise en ligne de l'événement sur le site national dédié (carte interactive).

8. Double labellisation Fête du Sport (MSJVA) et Sentez-Vous Sport (CNOSF)

Une double labellisation est possible entre les dispositifs Fête du Sport et Sentez-Vous Sport du CNOSF, sous réserve que l'événement se tienne autour du / le 14 septembre 2025, et à titre dérogatoire, entre le 6 et le 21 septembre, et à condition que le porteur de projet signe les chartes respectives des deux labels.

9. Communication et visibilité

Une campagne de communication nationale sera lancée en deux temps :

- **À partir de début juin 2025 : phase de mobilisation hors-média** (diffusion du kit de communication, relais sur les réseaux sociaux, newsletters, et accompagnement ciblé) ;
- **À partir du 25 août 2025 : campagne média** (spots radios, affichages stratégiques sur tout le territoire, activation digitale multicanale).

Les événements labellisés bénéficieront d'un **kit de communication numérique**, comprenant une identité visuelle, un logo, ainsi que des supports personnalisables adaptés aux différents canaux de diffusion.

➤ Co-labellisation

Les événements co-labellisés recevront des supports spécifiques portant à la fois l'identité de la Fête du Sport et de Sentez-Vous Sport. Leur communication bénéficiera d'un relais sur les réseaux du ministère comme sur ceux du CNOSF. Enfin, les projets seront mis en ligne sur les deux cartes interactives de géolocalisation des événements (sports.gouv.fr et cnosf.franceolympique.fr).

Par la signature de la charte, le porteur de projet s'engage à assurer la visibilité des éléments de communication Fête du Sport et/ou Sentez-Vous Sport en cas de co-labellisation, dans sa stratégie de communication et lors de l'événement.

10. Pourquoi demander le label Fête du Sport ?

Fort d'une dynamique nationale festive voulue par le Président de la République, demander la labellisation Fête du Sport c'est contribuer à promouvoir le sport comme levier de santé, d'inclusion et de lien social et participer activement à célébrer l'héritage des Jeux de Paris 2024.

Les événements labellisés bénéficieront d'une visibilité renforcée, ainsi que d'un accès à des outils personnalisables pour accompagner leur déploiement.

11. Les critères d'exclusion

Ne pourront être labellisés « Fête du Sport 2025 » : les projets à but lucratif, les événements à caractère discriminatoire, ainsi que toute manifestation ne respectant pas les valeurs ou les critères définis dans la charte ou le présent cahier des charges.

12. Outils mis à disposition

Les porteurs de projet labellisés recevront un **kit numérique de communication personnalisable** (identité visuelle, logo, affiches, visuels réseaux sociaux, etc.). Une fiche « [Organiser un événement Fête du Sport responsable](#) » sera également mise à disposition des porteurs de projets.

13. Accessibilité et inclusion

Tout événement labellisé Fête du Sport doit veiller à garantir l'accessibilité de tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique sportive. Le porteur de projet s'engage, par la signature de la charte, à proposer des initiations sportives accessibles à toutes et tous, y compris des pratiques partagées entre personnes valides et personnes en situation de handicap.

CALENDRIER

Début de dépôt des dossiers sur la plateforme	Juin 2025
Date limite de dépôt de dossiers sur la plateforme	7 septembre 2025 <i>23h59</i>
Date de clôture de la plateforme	10 septembre 2025
Fête du Sport	14 septembre 2025

Pour tous renseignements relatifs aux projets à destination du grand public, les porteurs de projets pourront contacter la DRAJES de leur ressort territorial (liste en Annexe).

ANNEXES

Contacts pour les projets grand public

Type de structure	Région	Téléphone	Adresse mail
DRAJES	Auvergne Rhône Alpes	04 72 80 60 74	ce.drajes@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr
DRAJES	Bourgogne Franche-Comté	03 63 42 71 46	ce.drajes.direction@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
DRAJES	Bretagne	/	ce.drajes.direction@ac-rennes.fr
DRAJES	Centre Val de Loire	02 36 47 72 61	ce.drajes@ac-orleans-tours.fr
DRAJES	Corse	04 95 29 67 67	ce.drajes@ac-corse.fr
DRAJES	Grand Est	03 83 55 65 46	ce.drajes@region-academique-grand-est.fr
DRAJES	Hauts de France	/	drajes-direction@region-academique-hauts-de-france.fr
DRAJES	Ile de France	01 40 77 56 35	ce.drajes@region-academique-idf.fr
DRAJES	Normandie	02 32 08 88 20	drajes@ac-normandie.fr
DRAJES	Nouvelle Aquitaine	05 56 69 38 10	ce.drajes@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
DRAJES	Occitanie	04 67 10 14 47	ce.drajes@region-academique-occitanie.fr
DRAJES	Pays de la Loire	02 40 12 87 05	ce.drajes@ac-nantes.fr
DRAJES	PACA	04 42 91 75 66	ce.drajes-paca-direction@region-academique-paca.fr
DRAJES	Guadeloupe	05 90 81 01 52	ce.drajes@ac-guadeloupe.fr
	Saint Barthélemy	05 90 81 01 52	ce.drajes@ac-guadeloupe.fr
	Saint Martin	05 90 81 01 52	ce.drajes@ac-guadeloupe.fr
DRAJES	Guyane	05 94 25 54 14	pole-sport-dcjs@guyane.pref.gouv.fr
DRAJES	La Martinique	/	ce.drajes@ac-martinique.fr
DRAJES	La Réunion	02 62 20 54 02	ce.drajes@ac-reunion.fr
DRAJES	Mayotte	02 69 63 33 81	secretariat-drajes976@ac-mayotte.fr
DRAJES	Nouvelle Calédonie	/	mission-appui-sport@nouvelle-caledonie.gouv.fr
DRAJES	Polynésie Française	/	christophe.combette@ac-polynesie.pf
DRAJES	Saint Pierre et Miquelon	05 08 41 19 69	dcstep-975.polecsjsva@dcstep.gouv.fr
DRAJES	Wallis futuna	/	directeur@stjs.wf



Charte du label « Fête du Sport 2025 »



Le 14 septembre 2024, en marge de la célébration des athlètes sur les Champs-Élysées, le Président de la République a annoncé la création d'une Fête nationale du Sport. Dans la continuité de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Grande Cause Nationale 2024, ce rendez-vous annuel poursuit une double ambition : **promouvoir la force sociétale du sport et inciter les Français à pratiquer davantage**. Parmi d'autres initiatives, cette fête incarne notre conviction que la réussite des Jeux ne marque pas la fin de l'histoire, mais le point de départ d'une transformation durable de la place du sport dans notre société.

Temps fort de la rentrée, la Fête du Sport sera également le point d'orgue d'un été festif dédié aux célébrations du 1^{er} anniversaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La Fête du Sport doit ainsi permettre de mettre en mouvement l'ensemble des citoyens et de susciter l'envie de pratiquer une activité physique et sportive. Dans ce cadre, et afin de mobiliser le plus grand nombre, il est possible de labelliser « Fête du Sport » les événements organisés le 14 septembre 2025, et à titre dérogatoire, certains événements organisés entre le 6 et le 21 septembre 2025. Pour ce faire, la signature de la présente charte est obligatoire. Elle engage les organisateurs des événements à respecter six engagements :

- 1.** S'engager à utiliser le label exclusivement au cours de l'année 2025 dans un cadre associatif, entrepreneurial ou institutionnel, et sans fins

commerciales (sauf accord préalable des Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ou du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative).

2. S'engager à apporter leur contribution pour que, collectivement, nous atteignons les objectifs de la Fête du Sport 2025 :

- **Renforcer et valoriser le rôle sociétal du sport**
La Fête du Sport doit permettre de rappeler le rôle de l'activité physique pour lutter contre la sédentarité, un enjeu majeur de santé publique qui s'inscrit pleinement dans la **Grande Cause Nationale 2025 dédiée à la santé mentale**. Cette fête doit également mettre en lumière comment **le sport permet de rassembler et de renforcer le lien social, en mettant à l'honneur les bénévoles** et leur engagement essentiel au dynamisme associatif, les athlètes et para-athlètes, les cadres du sport, etc...
- **Inciter les Français à adopter un mode de vie actif et sportif**
La Fête du Sport constitue un levier pour **inciter les Français à pratiquer une activité physique** en leur faisant découvrir, dans une ambiance conviviale, **la diversité des pratiques accessibles à toutes et tous**.
- **Faire vivre l'héritage des Jeux de Paris 2024**
La Fête du Sport permettra de prolonger l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et **d'ancrer leur héritage dans tout le pays**, en mobilisant citoyens, clubs et collectivités autour des valeurs du sport. En recréant un engouement national, elle préparera aussi l'horizon des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030, renforçant ainsi la place de la France comme grande nation sportive.

3. S'engager à porter un événement qui doit :

- **Avoir lieu le 14 septembre** (ou bien, à titre dérogatoire, entre le 6 et le 21 septembre) ;
- **Proposer des initiations sportives accessibles à toutes et tous, y compris des pratiques partagées entre personnes valides et personnes en situation de handicap ;**
- **Offrir un accès gratuit aux activités proposées ;**
- **Promouvoir les bienfaits et les valeurs du sport ;**
- **Présenter un caractère festif ;**
- **Encourager à pratiquer 30 minutes d'activité physique par jour ;**
- **Être organisé, dans la mesure du possible, dans des lieux iconiques et populaires ;**
- **S'adresser au grand public, avec une attention particulière pour les publics éloignés de la pratique (femmes, étudiants, seniors, personnes en situation de handicap) ;**
- **Mobiliser le mouvement sportif et les collectivités territoriales.**

4. S'engager à respecter les principes républicains et assurer l'ouverture de l'événement sans discrimination.

5. S'engager dans une démarche d'éco-responsabilité.

Consultez la fiche « [Organiser un événement « Fête du Sport » responsable](#) ».

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire locale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des Jeux olympiques et paralympiques : modification

NOR : MENA2516859A

→ Arrêté du 2-5-2025

MENESR – MSJVA – SAAM A5

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 86-83 du 17-1-1986 modifié ; arrêté du 23-6-2008 modifié ; arrêté du 30-1-2023 modifié ; arrêté du 2-7-2024 modifiant l'arrêté du 30-1-2023 ; procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale précitée du 8-12-2022

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 30 janvier 2023 modifié susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de :

A. Représentants de l'administration :

a. Membres titulaires

- Florence Dubo – DGRH
- Jean-Michel Quenet – DEPP

Lire :

A. Représentants de l'administration :

a. Membres titulaires

- Sophie Reynes – DGRH
- David Bauduin – DEPP

Au lieu de :

A. Représentants de l'administration :

b. Membres suppléants

- Marie-Madeleine Guerrini – SAAM A5
- Laure Aurélia Guillou – DELCOM

Lire :

A. Représentants de l'administration :

b. Membres suppléants

- Nadine Miali – SAAM A1
- Fabrice Bretéché – DAJ

Article 2 – La cheffe de service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 mai 2025,

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
Le secrétaire général,
Thierry Le Goff